

## Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



### Canton de Berne

Fermeture au trafic

#### Route cantonale N° 1358 La Neuveville - Ligerz - Twann / Chantier CFF Est

Tronçon: Route cantonale n°1358 La Neuveville - Ligerz / Traversé du chantier CFF Est «Bipschal» sur une longueur de 200 m (Coord. 47.080397/7.125760)

Durée: Du dimanche 18 janvier au lundi 19 janvier 2026 de 22h à 3h

Dérogations: Aucune

Guidage du trafic: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation pour accéder à La Neuveville depuis Douanne est prévu par la route cantonale les gorges de Douanne via Prêles - La Neuveville (max. 18t.)

Un itinéraire de déviation pour accéder à Douanne depuis La Neuveville est prévu par la route cantonale via prêles - les Gorges de Douanne - Douanne (max. 18t.)

Le trafic lourd, supérieur à 18t. sera dirigé soit sur la route Natio-nale N5 ou le contournement du lac de Biel pour les véhicules supérieurs à 18t. nécessitant l'utilisation des routes cantonales.

Motif de la mesure: Livraison et installation d'une foreuse pour le chantier CFF

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension.

Loveresse, le 9 janvier 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne



### La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

## EMPLOI - 2 OFFRES

Municipalité de La Neuveville

### Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une:

#### ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF-VE à 60 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2026 ou à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant

- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération

Votre profil:

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitements: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone: 032/751.20.21 ou par courriel: creche@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention «ASE», au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 27 janvier 2026, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, janvier 2026

Le Conseil municipal

Pour compléter son équipe de travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS),

La Municipalité de La Neuveville met au concours:

#### UN POSTE A 50 % DE TRAVAILLEUR/EUSE SOCIAL/E EN MILIEU SCOLAIRE

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> mars 2026 ou date à convenir

Dans le cadre des écoles primaires et secondaires de La Neuveville, et de la communauté scolaire du Plateau de Diesse, vous aurez pour mission de:

- Accompagner les élèves confrontés à des difficultés sociales, familiales ou personnelles, en leur offrant un soutien individualisé et, si nécessaire, en les orientant vers des services spécialisés;
- Soutenir et conseiller les parents dans les problématiques socioéducatives;
- Contribuer à l'identification précoce des situations sociales susceptibles de compromettre la scolarité ou le bien-être des élèves, et participer à la mise en place de mesures de soutien et de prévention adaptées;
- Collaborer étroitement avec les directions d'école, le corps enseignant ainsi qu'avec le réseau socio-éducatif régional, afin

d'assurer une prise en charge coordonnée des situations complexes;

- Favoriser l'intégration scolaire et sociale des enfants et des adolescentes, en soutenant des actions visant leur inclusion et leur réussite.

Votre profil:

Vous êtes au bénéfice d'une formation d'éducateur/trice social/e HES/ES ou d'un titre jugé équivalent. Vous manifestez un intérêt marqué pour le travail avec des enfants et des jeunes et adoptez une posture professionnelle fondée sur l'écoute, la bienveillance et le respect. Vous disposez idéalement d'une expérience dans l'accompagnement d'enfants et/ou de jeunes en difficulté, constituant un atout pour la fonction. À l'aise dans le travail en réseau et en équipe interdisciplinaire, vous possédez de bonnes capacités d'organisation et de communication. Autonome, souple et doté/e d'une grande capacité d'adaptation, vous évoluez aisément dans un contexte scolaire et institutionnel en constante évolution. Vous êtes titulaire d'un permis de conduire valable, indispensable pour l'exercice de la fonction.

Traitements: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Taratra Ramarokoto, responsable du Service social régional, par téléphone: 032/752.10.20 ou par courriel: taratra.ramarokoto@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention «TSS à 50 %» au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 3 février 2026, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de la procédure d'engagement.

La Neuveville, janvier 2026

Le Conseil municipal

## Avis de construction

Requérante: Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet: Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles.

Emplacement: parcelle N° 533, au lieu-dit: «Chemin de la Plage 10», commune de La Neuveville.

Projet: agrandissement d'un local pour l'aménagement d'un WC adapté aux personnes en fauteuil roulant dans le bâtiment du Restaurant & Camping de la Plage et agrandissement de l'accès en béton.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PPR «La Neuveville - Saint-Joux, partie Ouest» (plan N° 1).

Dérogations: art. 6 al. 3 LRLR et 7 al. 1 du règlement de quartier du plan de protection des rives «La Neuveville - Saint-Joux, partie Ouest».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 février 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 janvier 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérants: Catherine et Elham Firouzi-Müller, chemin des Prés-Guétins 69, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Boegli Jardins, route Principale 7, 2762 Roches

Emplacement: Parcelle 3340, chemin des Prés-Guétins 69, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation à 2 étages

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Est

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Construction d'une piscine en coque polyester avec pompe à chaleur

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 16 janvier 2026 au 16 février 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 janvier 2026

Municipalité de La Neuveville

### Avis de construction

Requérants: Mauri Nathalie et Rocco, chemin des Lorettes 2, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Atelier Pulver Architectes SA, chemin du Chablais 46, 1786 Sugiez

Emplacement: Parcelle 932, chemin des Lorettes 2, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation H2

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Est

Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Rénovation d'une maison existante

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 16 janvier 2026 au 16 février 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 janvier 2026

Municipalité de La Neuveville

### Avis de construction

Requérants: Bolliger Immobilier SA, avenue Léopold-Robert 12, 2300 La Chaux-de-Fonds

Auteur du projet: Bolliger Immobilier SA, avenue Léopold-Robert 12, 2300 La Chaux-de-Fonds

Emplacement: Parcelles 516 et 517, route de Neuchâtel 20-22, 2520 La Neuveville

Zone: Zone mixte d'habitation et d'activité 3 étages

Zone protégée: Ensemble bâti C La Neuveville - Route de Neuchâtel. Plan d'alignement secteur Ouest. Espace réservé aux eaux

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une nouvelle chaudière à pellets et stockage de pellets

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 16 janvier 2026 au 16 février 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 janvier 2026

Municipalité de La Neuveville



Rentrée scolaire 2026

### Inscription des nouveaux élèves

#### ÉCOLE ENFANTINE (1<sup>re</sup> année)

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août 2021 et le 31 juillet 2022 ainsi que ceux nés entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 juillet 2021 (pour qui la 1<sup>re</sup> année a été reportée) commenceront l'école enfantine à la rentrée d'août 2026.

Tous les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu ce formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école par mail à: direction@epln.ch d'ici le 30 janvier 2026.

#### ÉCOLE ENFANTINE (2<sup>e</sup> année)

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 juillet 2021 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine.

En nous réjouissant d'accueillir cette nouvelle volée nous vous adressons, Madame, Monsieur, chers Parents, nos meilleurs messages.

La direction de l'école primaire de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

### Publication

Le 12 janvier 2026, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé intégralement l'Ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie de données. Son entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2026.

Cette ordonnance peut être consultée auprès du SELN (Service de l'énergie de La Neuveville), chemin du Vignoble 21, 2520 La Neuveville, pendant 30 jours dès sa date de publication, aux heures de bureau.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 16 janvier 2026

Conseil Municipal

Municipalité de La Neuveville

### Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur la révision totale du

Règlement sur les émoluments a été publié dans la feuille officielle d'avis no 46 du 12 décembre 2025 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. La révision totale du Règlement sur les émoluments est entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

La Neuveville, le 16 janvier 2026

Le chancelier municipal

V. Carbone

Municipalité de La Neuveville

### Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du budget de fonctionnement 2026 avec une quotité inchangée à 1.65 a été publié dans la feuille officielle d'avis no 46 du 12 décembre 2025 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le budget 2026 est en vigueur.

La Neuveville, le 16 janvier 2026

Le chancelier municipal

V. Carbone

Municipalité de La Neuveville

### Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de la révision partielle de l'Ordonnance sur le fonds spécial relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie (OECUREN) de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 45 du 5 décembre 2025 pendant un délai de 30 jours.

Aucun recours en matière communale n'a été déposé à son encontre durant cette période. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Neuveville, le 16 janvier 2026

Le chancelier municipal

V. Carbone

### Conseil Général de La Neuveville

Séance ordinaire du mercredi 3 décembre 2025, tenue dès 18 h 30 au Centre des Epancheurs.

Présidence: M. Anton Gutmann

Procès-verbal: M<sup>me</sup> Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. A. Gutmann, président, UDC: ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la chancellerie, la presse ainsi que la population présente à cette séance et leur souhaite la bienvenue. Puis, il déclare « Nous voilà donc sur la dernière séance de cette année. Et cette année est passée à une vitesse folle avec des évènements de folie. Les Last Friday, la Course des Pavés et la Saint-Nicolas au Marché de Noël vont la finir en beauté. Et tout cela, en grande partie grâce à vous, Chers Neuvevillois et Chères Neuvevilloises. Je vais finir avec les mots d'un chanteur belge et d'un collègue UDC: "Vous êtes formidables!". Je vous remercie pour votre présence et déclare la séance ouverte. » Puis, il passe la parole au Chancelier municipal pour l'appel.

### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025
3. Communications du Conseil municipal
4. Budget de fonctionnement 2026 du Syndicat intercommunal du Collège du district: approbation (A. Kurth)

5. Budget de fonctionnement 2026, quotité d'impôt: arrêté du Conseil général (A. Kurth)
6. Plan financier 2026-2030: décision (A. Kurth)
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- TTC pour l'achat et la pose des compteurs smart meter: décision (A. Louis)
8. Règlement sur les émoluments – Révision totale: arrêté du Conseil général (L. Longo)
9. Demande de création d'un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 100 % EPT au sein de la Crèche municipale Bidibule dès le 1<sup>er</sup> août 2026: décision (D. Bloch)
10. Position CM et décision CG sur la motion Les Verts (S. Mamie) «Carte journalière CFF dégriffée Commune» (A. Kurth)
11. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (P. Morand) «Incivilités à la déchetterie» (C. Ferrier)
12. Position CM et décision CG sur le postulat Les Verts (R. Mamie) «Plan biodiversité à La Neuveville» (C. Ferrier)
13. Réponse à l'interpellation Les Verts (R. Mamie) «Circulation automobile à St-Joux» (L. Longo/C. Ferrier)
14. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2026
15. Interventions parlementaires et développements
16. Questions simples et traitement
17. Communications

### 1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 34 conseillères et conseillers.

**Forum Neuvevillois (FOR):** M<sup>mes</sup> Bargiela Vaz Maria Del Carmen, Bucciarelli Sophie, Känel Céline.

MM. Althaus Damien, Gugger Joël, Guillaume Alain, Weber Stéphane

**Parti Libéral-Radical (PLR):** M<sup>mes</sup> Aeschlimann-Blaser Karin, Eusebio Veronica, Gurtner Rebekka, Voumard Alicia, Krieg Caroline.

MM. Andrey Charly, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Kurth Roland, Mueller Daniel, Morand Patrick Niederer Julien, Teutsch Fabian, Burkhalter Luc.

**Parti Socialiste Neuvevillois (PSN):** M<sup>mes</sup> Brazier Caroline, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia

**Parti Les Verts La Neuveville (Les Verts):** M<sup>mes</sup> Maillat Fanny, Mamie Sabine, Spart Marjorie.

MM. Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude, Louis Cyprien

**Union démocratique du centre (UDC):** M<sup>me</sup> Cosandier Gertrud

**Excusée:** M<sup>me</sup> Staub Caroline (Les Verts)

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

### 3. Communications du Conseil municipal

M. A. Kurth, conseiller municipal: rappelle qu'il avait annoncé la présentation d'un point de situation concernant l'exploitation du véhicule Mobility. Il indique que l'état des lieux a été transmis avant-hier et que, sur les six derniers mois, le chiffre d'affaires s'élève à environ CHF 4'000.-. Il précise qu'un bilan sera établi sur l'année complète et qu'en extrapolant les chiffres actuels, le chiffre d'affaires annuel atteindrait environ CHF 8'000.-. Il rappelle que le chiffre d'affaires minimal fixé par la société Mobility est de CHF 7'500.- et qu'il est ainsi

probable d'atteindre ce seuil sans devoir compenser la différence entre le chiffre d'affaires prévu et le chiffre d'affaires effectivement réalisé. Par ailleurs, concernant le bâtiment du CAJ, il indique que le chantier a été mené à terme et que celui-ci est désormais achevé, avec une façade repeinte en jaune, conformément à la couleur d'époque et aux directives des monuments historiques.

M. A. Binggeli, conseiller municipal: «Le dernier Last Friday s'est très bien déroulé. Le bilan de la reprise des Last Friday est très bon, la fréquentation était très bonne. Nous sommes contents d'avoir repris ces Last Friday et allons continuer en 2026 avec deux Last Friday à fin mars et fin octobre, la période de mai-juin étant déjà très chargée en manifestations. Les travaux pour le renouvellement des panneaux touristiques vont bon train. Nous sommes en train de finaliser les détails du design, la mise en place des nouveaux panneaux devrait se faire en début d'année. J'aimerais remercier les comités des associations pour leur super travail cette année et le bon accueil qu'ils m'ont fait et de la bonne collaboration que j'ai pu mettre en place avec elles. Je me réjouis de les accompagner dans les activités à venir en 2026.»

M. C. Ferrier, conseiller municipal: «Le Conseil municipal a désormais attribué les mandats pour la requalification de la place de la Gare. A l'issue de la mise en concurrence, et conformément à la recommandation du comité d'évaluation, les mandats ont été décernés au bureau Monnier architecture du paysage SA pour la partie paysagère, et au bureau Vincent Becker Ingénieurs SA pour le génie civil. Avec cette décision, le projet est pleinement lancé. Un comité de pilotage (COPIL) a été constitué afin d'assurer un suivi régulier et d'accompagner les mandataires tout au long du processus.

Le planning prévisionnel est confirmé. De novembre 2025 à octobre 2026, le projet sera élaboré. De novembre 2026 à mai 2027, la demande de permis de construire sera déposée. En octobre 2027, le Conseil général adressera le préavis au corps électoral concernant le crédit de construction. En novembre 2027, une votation populaire aura lieu pour le crédit de construction. Dès janvier 2028, la préparation de l'exécution débutera en vue de la construction des aménagements prévue en 2028 et 2029. Concernant la demande de crédit d'engagement pour la réfection de la rue des Fossés qui a été acceptée par le Conseil général du 26 mars dernier, les estimations utilisées pour la demande de crédit initial étaient basées sur un avant-projet établi par le bureau d'ingénieurs. Lors de la réception des offres, il est apparu que certains coûts avaient été sous-estimés, ne permettant pas de garantir l'intégrité du projet dans son état actuel. Nous avons donc décidé de suspendre le lancement des travaux afin de réanalyser l'ensemble du budget. Une demande de crédit complémentaire vous sera présentée lors du prochain Conseil général afin d'effectuer les travaux en 2026.»

M<sup>me</sup> D. Bloch, conseillère municipale: souhaite communiquer deux informations. Elle rappelle que le Conseil général a accepté, il y a une année, le principe de l'engagement d'un travailleur social en milieu scolaire. Elle indique qu'un taux d'activité de 50 % est actuellement occupé, que la personne engagée est entrée en fonction au mois de septembre 2025 et que la charge de travail est importante. Elle précise qu'une seconde personne sera engagée au début de l'année prochaine. Ensuite, elle annonce que M<sup>me</sup> Christiane Troehler, préposée à l'Agence AVS, prendra sa retraite au début de l'année prochaine, ce qui entraînera des changements au sein de ce service.

M. A. Louis, conseiller municipal: souligne que l'horaire de l'éclairage nocturne est désormais modifié, comme cela a probablement pu être constaté. Il indique que la modification de l'OE-CUREN a été réalisée. Il précise qu'à partir de l'année prochaine, de nouvelles conditions de subventions entreront en vigueur et invite les membres à consulter cette ordonnance, notamment en ce qui concerne les rénovations thermiques des bâtiments.

M. L. Longo, maire: annonce que le déploiement des macarons de stationnement électroniques a débuté dans le domaine de la police

administrative. Il indique que le personnel communal a été formé et que le premier macaron électronique a été délivré dans l'après-midi. Il précise que tout semble fonctionner conformément au calendrier prévu et remercie le service concerné pour cette mise en place efficace. Pour la Chancellerie municipale, il informe que le Conseil municipal a constitué un groupe de travail en vue de la succession au poste de Chancelier municipal, M. Vladimir Carbone devant prendre sa retraite dans le courant de l'année 2026. Ce groupe de travail est composé de

M. Ferrier, M<sup>me</sup> Bloch, de lui-même et de M. Carbone. Il indique qu'une entreprise externe, Vicario, spécialisée dans le recrutement de cadres, notamment au sein de l'administration publique et des communes de taille comparable, a été mandatée. Il précise que l'externalisation de la procédure vise à garantir un regard aussi objectif que possible ainsi qu'un accompagnement externe précieux, compte tenu du caractère stratégique de ce poste. Au sujet de La Poste, il indique qu'une délégation du Conseil municipal a rencontré à nouveau les représentants de La Poste. Il relève que le maintien du bureau de poste actuel, situé à proximité du Centre des Epancheurs, s'avère complexe. Il rappelle qu'à ce jour, aucune des communes s'étant opposées à une fermeture n'a obtenu gain de cause et que la situation à La Neuveville ne laisse guère envisager une autre issue qu'une fermeture à moyen terme. Face à ce constat, le Conseil municipal a décidé de poursuivre des discussions constructives avec La Poste. Il précise que celle-ci devra proposer des solutions locales permettant de maintenir une offre de proximité et, si possible, de renforcer les prestations existantes, notamment par la mise en place de services accessibles 24 heures sur 24 pour les colis, afin de préserver la qualité du service public et de la relation clientèle. Il souligne que le dialogue demeure ouvert et constructif et que le Conseil municipal se réserve la possibilité de s'opposer à une décision une fois les alternatives concrètes présentées. Enfin, concernant le château du Schlossberg, il signale qu'une question à ce sujet figure parmi les questions simples remises ce soir. Il annonce qu'il y reviendra en fin de séance.

### 4. Budget de fonctionnement 2026 du Syndicat intercommunal du Collège du district: approbation (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Avant de commenter le budget de fonctionnement 2025 du Syndicat intercommunal du Collège du district, le budget de fonctionnement 2025 de la Commune et son plan financier, je tiens à remercier chaleureusement le service des finances pour la qualité remarquable de son travail. Je remercie également la commission des finances, toujours très engagée et pertinente dans ses analyses. En date du septembre 17 septembre 2025, la commission scolaire a approuvé le budget de fonctionnement 2026 du Collège du district, s'élevant à CHF 2'700'000.-, soit une augmentation de CHF 116'000.- par rapport à 2025. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du nombre d'unités de travail pédagogique (UTP), passant de 24.164 à 25.246, entraînant un coût supplémentaire de CHF 133'000.-. Le coût moyen par élève est ainsi passé de CHF 12'634.- en 2025 à CHF 12'623.- en 2026. Le nombre d'élèves est légèrement supérieur à 213, ce qui représente une bonne moyenne pour notre collège. Les dépenses d'entretien du bâtiment sont prévues à CHF 100'000.-, stable par rapport à l'année précédente. La commission des finances a également donné un avis favorable en date du 5 novembre 2025. Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR: «Le Parti libéral-radical La Neuveville se permet pour la troisième fois de souligner un élément qui nous interpelle. Le coût par élève à La Neuveville reste supérieur à celui des autres communes du syndicat. Nous comprenons en partie les explications fournies, notamment la répartition des charges et les spécificités locales. Toutefois, en notre qualité d'élus, notre responsabilité est de veiller à ce que les intérêts de La Neuveville et de ses

contribuables soient pleinement sauvegardés. Par solidarité, pour la paix des ménages et afin de garantir la continuité du service scolaire, nous recommandons d'accepter ce budget. Néanmoins, nous ne pouvons passer ce point sous silence et souhaitons qu'il demeure au centre des réflexions pour les exercices à venir.»

M. A. Guillaume, FOR: «Le groupe Forum remercie M. Kurth, conseiller communal, pour la clarté de sa présentation. Les charges augmentent de 4,5 %, soit dans la même proportion que le nombre d'élèves. Le coût par élève reste donc stable. Nous espérons que, lorsqu'à l'avenir le nombre d'élèves diminuera, les charges suivront le même chemin. Nous proposons d'approuver ce budget en remerciant ses auteurs.»

M<sup>me</sup> C. Brazier, PSN: «Le Parti Socialiste de La Neuveville remercie les auteurs de ce rapport et est satisfait de ce budget, qui maintient un service public de qualité pour les élèves comme pour les enseignant-e-s. Ainsi, nous vous recommandons l'approbation de ce budget.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget de fonctionnement 2026 du Syndicat intercommunal du Collège du district de La Neuveville.

## 5. Budget de fonctionnement 2026, quotité d'impôt: arrêté du Conseil général (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal: «J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le budget de fonctionnement pour l'année 2026, ainsi que notre plan financier pour la période 2026-2030. Ce budget a été élaboré avec soin pour répondre aux besoins de notre Commune tout en assurant une gestion financière responsable et durable. Le budget de fonctionnement 2026 a été établi sans modification de la quotité d'impôt, qui reste à 1,65 %, et de la taxe immobilière, fixée à 1,2 %. Nous prévoyons des recettes fiscales des personnes physiques à CHF 10,5 millions, légèrement supérieures aux prévisions de 2025 grâce à une légère inflation et à une structure stable de nos contribuables. Pour l'année 2026, nous avons prévu des dépenses totales de CHF 32 millions, dont CHF 1,3 million pour l'administration générale, stable par rapport à 2025, et CHF 1,067 million pour le soutien aux sociétés sportives et aux associations culturelles. J'ouvre une petite parenthèse sur la masse salariale qui est un élément important du budget de fonctionnement de la Commune de La Neuveville. Voici quelques points clés concernant la masse salariale qui est stable, le nombre total d'employés restant à 78. La masse salariale est budgétée à CHF 5,3 millions pour 2026, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2025. En résumé, bien que la masse salariale soit un poste de dépense significatif, elle est gérée de manière à soutenir les services essentiels sans mettre en péril la stabilité financière de la Commune. Les investissements prévus pour 2026 s'élèvent à environ CHF 3,6 millions, avec des projets majeurs tels que la rue des Fossés, la rénovation des ports, le changement de chauffages des bâtiments communaux, le Plan d'aménagement local (PAL) et le smart metering. Le budget 2026 présente un excédent de charges de CHF 157'000.-, ce qui est très proche de l'équilibre financier tenant compte que le compte général lui présente un bénéfice de CHF 86'000.-. En conclusion, le budget de fonctionnement 2026 et le plan financier 2026-2030 reflètent notre engagement à maintenir une gestion financière rigoureuse tout en investissant dans des projets essentiels pour le développement de notre Commune. Nous restons déterminés à offrir des services de qualité à nos citoyens tout en assurant la pérennité financière de notre Commune. Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J. Niederer, PLR: indique que le budget repose sur des bases réalistes et responsables, sans modification de la quotité d'impôt ni de la taxe immobilière. Il souligne que cette stabilité est essentielle pour garantir la confiance des citoyens tout en maintenant la qualité des services communaux. Il remercie la commission des finances pour son travail, ainsi que le responsable des finances et le conseiller municipal en charge de ce département. Le Parti libéral-radical recommande l'acceptation de ce budget.

M<sup>me</sup> F. Maillat, Les Verts: «Le Parti des Verts remercie le Conseil municipal et le service des finances pour la qualité des documents présentés. Comme à nouveau, le budget présente un déficit opérationnel important et un trou dans les liquidités. Ceci est signe d'un budget très gourmand. Si la bonne forme financière, confirmée par les comptes 2024, permet cet écart, on doit tout de même veiller à ce que cela ne devienne pas indigeste. Surtout pour les citoyens. Les Verts soutiennent le développement de notre belle Commune, le parti ne peut se résoudre à demander des coupes, voire à tout simplement refuser ce budget. Ainsi, nous recommandons d'accepter ce budget et remercions, à nouveau, ses auteurs.»

M. A. Guillaume, FOR: «La synthèse préparée par le service des finances et le Conseil municipal résume bien la situation et les principales hypothèses sous-tendant ce budget. En gardant une vision macro, on voit que l'autofinancement est négatif de CHF 227'000.- alors que ce montant devrait être positif et servir à financer les investissements. Nous attirons l'attention du Conseil municipal et des services sur ce fait et les invitons à l'intégrer avant de proposer de nouvelles dépenses. Les investissements prévus sont déjà en partie validés par le Conseil général. Ils devraient donc bien être effectués l'an prochain. Comme ils concernent les ports et le chauffage de certains bâtiments, cela ne permet pas vraiment de rattraper le retard dans les rénovations des infrastructures essentielles. Pour l'anecdote, la mise à niveau de la rue des Fossés figurait déjà au budget 2023. Ce cas illustre les difficultés à réaliser de tels travaux dans des délais raisonnables. Pour en revenir au budget 2026, malgré le petit déficit prévu, je propose, au nom de Forum, de l'approuver avec remerciements à l'équipe du service des finances pour sa préparation et la qualité des commentaires fournis.»

M<sup>me</sup> C. Brazier, PSN: «Le budget montre une gestion efficiente des services et des ressources, une stabilisation tout en maintenant une bonne qualité de vie, des services publics forts, et une offre culturelle de qualité. Pour toutes ces raisons, le Parti Socialiste de La Neuveville propose de l'adopter.»

Le président passe au vote sur le budget de fonctionnement 2026: à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget 2026 et une quotité d'impôt inchangée.

## 6. Plan financier 2026-2030: décision (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal: «Notre plan financier pour les années à venir se repose sur des hypothèses simples et des faits connus, garantissant une gestion prudente et ambitieuse de nos ressources communales. Nous avons prévu une indexation des salaires et des impôts de 1 %, tout en maintenant une structure opérationnelle stable sans modifications majeures dans l'administration. Les amortissements seront calculés en fonction de notre plan d'investissement, avec la fin des amortissements du patrimoine administratif prévue pour fin 2029. Nous avons planifié plusieurs projets d'investissement majeurs pour améliorer nos infrastructures: le réaménagement de la place de la Gare et du Marché pour CHF 3,9 millions, la rénovation du chemin des Prés-Guétins pour CHF 3,1 millions, les installations photovoltaïques et le remplacement de chauffages pour CHF 1,5 million, le tunnel CFF et les aménagements post-mise en service pour CHF 710'000.-, les mesures de gestion des déchets pour CHF 1,2 million ainsi que la rénovation des ports du Prés de la Tour et de la Gravière pour CHF 1,25 million. Nos fonds de réserve au 1<sup>er</sup> janvier se montent à CHF 27,5 millions et selon nos prévisions à CHF 21,3 millions en 2030. L'évolution des fonds de réserve nous assure un stabilité financière confortable sur le moyen et long terme. Nous prévoyons des bénéfices chaque année, malgré des coûts supplémentaires pour l'éducation et les prestations sociales. Le plan présente un équilibre financier jusqu'en 2030. Nous avons prévu près de CHF 9,9 millions d'investissements sur trois ans (2026-2028) et une planification ambitieuse avec près de CHF 14,7 millions d'investissements d'ici 2030. En conclusion, ce plan financier montre une gestion prudente mais ambitieuse en particulier pour les investissements. Je demande l'entrée en matière.»

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR: «Le plan financier 2026-2030 est ambitieux et prometteur. Il prépare un avenir radieux pour notre Commune, où règne une qualité de vie remarquée et remarquable. Avec près de 15 millions d'investissements intelligents, nous rattrapons le retard dans nos infrastructures et construisons pour les générations futures: réaménagement de la place de la Gare pour une mobilité moderne, panneaux photovoltaïques, chauffages durables pour réduire notre empreinte carbone, et infrastructures pour la mobilité douce. Pour accompagner cette vision, le Parti libéral-radical recommande que nous profitions des taux d'intérêt historiquement bas pour sécuriser des emprunts le plus rapidement possible. Cela nous permettrait non seulement de financer nos projets en cours à moindre coût, mais aussi d'anticiper des investissements futurs essentiels pour la modernisation et l'attractivité de notre Commune. En clair, essayons d'anticiper et d'accélérer au maximum les projets futurs. Malgré un recours nécessaire à l'emprunt, la situation reste maîtrisée grâce à des capitaux propres solides et une planification rigoureuse. A noter dans les points d'attention la forte concentration des recettes fiscales. Il semble judicieux de prendre soin de nos précieux contribuables et leur adresser notre reconnaissance ainsi que leur confirmer notre engagement. Le Parti libéral-radical remercie la commission des finances, le responsable des finances et le conseiller municipal en charge des finances pour leur travail exemplaire et ceci dans la durée. La situation que l'on peut qualifier d'envieuse dans laquelle se trouve La Neuveville est le fruit de la stabilité des personnes impliquées et d'un travail dans la durée. Le Parti libéral-radical recommande d'approuver ce plan. Ensemble, transformons ce plan en action: des choix audacieux aujourd'hui pour un avenir radieux demain.»

M<sup>me</sup> F. Maillat, Les Verts: «Le Parti des Verts réitère ses remerciements pour la qualité des documents qui lui sont soumis. Si le parti s'interroge toujours pourquoi nous devons valider ce plan, il constate 2 choses réjouissantes: une marge d'autofinancement qui va devenir positive et les investissements en faveur de la transition énergétique. Le Parti des Verts recommande l'acceptation de ce plan financier 2026-2030.»

M<sup>me</sup> C. Brazier, PSN: «Le Parti Socialiste de La Neuveville recommande l'adoption du plan financier 2026-2030. C'est un plan ambitieux notamment en regard des travaux au planning, il faudra prioriser les projets. Nous remercions notamment M. Honsberger et M. Kurth en charge du dossier et vous recommandons l'approbation de ce plan financier 2026-2030.»

M. A. Guillaume, FOR: «Un grand merci pour la présentation. Je note que le montant des investissements croît régulièrement au fil des plans financiers. Je réitère donc la remarque faite il y a quelques années concernant la priorisation de projets en fonction des besoins et des ressources disponibles. Avec plus de CHF 3 millions de moyenne pour les 4 prochaines années, ce seront des années chargées. Cela est dû en particulier à deux mégaprojets, la place de la Gare et la rénovation des Prés-Guétins. J'espère que les équipes sont prêtes et motivées. Au niveau des chiffres, on constate que le financement des investissements se fera par l'emprunt. C'est compréhensible pour les investissements de rattrapage, mais pas pour les investissements courants. Je suis donc en phase avec le chef des finances, à savoir que la Commune devrait générer un autofinancement aux alentours de CHF 1 à 1,5 million par an. Si on compare ce chiffre à celui du budget 2026, qui est négatif de CHF 200'000.-, on se rend compte qu'il y a une grosse différence. La Commune peut se permettre d'emprunter, car elle dispose de plus de 70 % de fonds propres (état au 31 décembre 2024), mais elle ne devrait le faire que pour rattraper le retard d'investissements, pas pour les investissements courants. Je reviens sur la conclusion du rapport, à savoir que les fonds propres devraient se monter à un peu plus de CHF 21 millions à fin 2030, soit environ 50 % du bilan. On a donc assez pour réaliser ces investissements. Et ce sans augmentation, ni baisse d'impôts. Voilà qui est rassurant et me permet de vous proposer d'accepter ce plan financier au nom du groupe Forum. Je le fais tout en rappelant que les dépenses devront être bien maîtrisées, car on vit actuellement en-dessus de nos moyens, sur nos économies.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général accepte le plan financier 2026-2030.

#### 7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- TTC pour l'achat et la pose des compteurs smart meter: décision (A. Louis)

Message du Conseil municipal: «Il est demandé l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- TTC pour l'acquisition et la pose de compteurs intelligents sur la période 2026-2027, ainsi que pour le renfort ponctuel d'un monteur externe. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du passage obligatoire aux compteurs smart meter exigé au niveau fédéral, avec un taux d'équipement d'au moins 80 % au 31 décembre 2027. L'acquisition de ces compteurs s'effectue dans le cadre d'un appel d'offres coordonné par SDEnergie (Smart Data Énergie SA), qui regroupe plusieurs GRD romands ainsi que l'ensemble des GRD membres de SACEN. Ce regroupement d'achats permet de bénéficier de prix d'acquisition avantageux et de conditions d'approvisionnement sécurisées. Dans ce cadre, il est prévu de privilégier des compteurs de la société Landis+Gyr, entreprise suisse dont le siège se situe à Cham (ZG), reconnue pour ses solutions de comptage et son support local. Ces compteurs répondent aux besoins techniques et opérationnels identifiés pour notre réseau. Le contexte réglementaire et les enjeux reposent sur l'obligation fédérale d'équiper la grande majorité du parc en compteurs intelligents (SMI) d'ici au 31 décembre 2027. Les bénéfices attendus sont des relevés fiables, une facturation précise, une meilleure détection des anomalies, un pilotage accru du réseau ainsi qu'une préparation à la flexibilité, notamment en matière de mobilité électrique, d'autoconsommation et de gestion de pointe. En cas de retard, les risques identifiés sont une non-conformité, des surcoûts opérationnels liés aux relevés manuels, des tensions d'approvisionnement ainsi qu'un impact négatif sur l'image de la collectivité. L'état des lieux communal (parc de comptage) comprend un parc total de 2'615 compteurs. À ce jour, 355 compteurs intelligents sont déjà déployés, ce qui représente environ 13,6 % du parc. Il reste ainsi 2'260 compteurs à déployer sur le terrain. Sur la base d'une projection globale, le besoin à commander est estimé à 1'955 compteurs. La cadence planifiée prévoit l'installation d'environ 1'000 compteurs en 2026 et 1'000 en 2027, soit près de 2'000 compteurs au total. Le seuil réglementaire à atteindre au 31 décembre 2027 est fixé à au moins 80 % du parc, ce qui correspond à un minimum de 2'092 compteurs conformes sur les 2'615 existants. L'objet du crédit et son périmètre comprennent l'achat d'environ 1'955 compteurs intelligents et de leurs accessoires. Le crédit couvre également le recours à des prestations d'un monteur externe, destiné à renforcer les ressources afin d'absorber le pic d'activité et de respecter les jalons fixés. Enfin, il inclut divers éléments et imprévus, notamment liés à la logistique et à d'éventuelles adaptations mineures. Le budget, toutes taxes comprises, prévoit un montant de CHF 200'000.- pour le matériel, comprenant les compteurs et leurs accessoires. Les prestations d'un monteur externe représentent un coût estimé à CHF 160'000.-, sur la base d'un tarif horaire de CHF 100.- et d'un volume d'environ 1'600 heures réparties sur les années 2026 et 2027, soit environ 800 heures par an, correspondant à près de 0,45 équivalent plein temps. Un montant de CHF 40'000.- est en outre prévu pour les divers et imprévus. Le total sollicité s'élève ainsi à CHF 400'000.- TTC. Le montant de ce projet est prévu au catalogue des investissements 2026-2027. La planification de la pose prévoit l'installation d'environ 1'000 compteurs en 2026 (priorités opérationnelles). En 2027, environ 1'000 compteurs supplémentaires seront posés, permettant d'atteindre et de dépasser le seuil réglementaire de 80 %. La demande d'un crédit est conçue pour limiter l'impact sur le timbre réseau. Le timbre réseau correspond à la part de la facture d'électricité qui finance l'utilisation du réseau: câbles, poteaux, transformateurs, compteurs et interventions en cas de panne; ce n'est pas le prix de l'énergie elle-même. L'investissement relatif au matériel et aux poses est amorti linéairement sur 10 ans, conformément aux pratiques comptables en vigueur pour les actifs de réseau. Cette approche permet de lisser la charge financière dans le temps, d'éviter une hausse ponctuelle des tarifs d'utilisation du réseau pour les usagers. La commission de l'énergie a préavisé

favorablement cette demande de crédit d'engagement lors de sa séance du 16 octobre 2025. La commission des finances, dans sa séance du 5 novembre 2025, a également donné un préavis favorable. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approver la demande de crédit d'engagement de CHF 400'000.- TTC pour l'achat et la pose des compteurs smart meter.»

M. A. Louis, conseiller municipal: ajoute que la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) est en mesure, en cas de non-respect de l'obligation de mise en place des compteurs, de fixer un délai puis de prononcer une amende pouvant aller jusqu'à CHF 100'000.-. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M<sup>me</sup> C. Wingo, PSN: «Le Parti Socialiste de La Neuveville pense qu'il est nécessaire de moderniser ces installations. Nous recommandons donc d'accepter ce crédit d'engagement.»

M. C. Voisard, Les Verts: «Le crédit demandé doit permettre de répondre non seulement à une obligation, d'éviter des amendes et d'apporter les avantages mentionnés dans le message du Conseil municipal, mais aussi de répondre à différents défis importants en termes de gestion optimisée de la consommation, de distribution et d'utilisation de la production locale d'énergie, et donc aussi de mieux absorber les pics de production ou de consommation. Pour ces raisons, Les Verts soutiennent la demande de crédit d'engagement.»

M. D. Müller, PLR: «La Neuveville passe au smart: consommez mieux, économisez plus. La Commune de La Neuveville engage la modernisation de son réseau électrique avec l'installation obligatoire de compteurs intelligents d'ici 2027, conformément à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Grâce au regroupement d'achat des gestionnaires de réseau de distribution, membres de SACEN et d'autres partenaires, notre Service de l'énergie a obtenu des conditions avantageuses auprès du fournisseur, leader suisse du secteur, réduisant ainsi le coût global du projet. Un point essentiel à souligner. Ces nouveaux compteurs permettront aux clients privés et professionnels de suivre leur consommation en temps réel via un portail sécurisé, favorisant une meilleure maîtrise des coûts et la possibilité de piloter leurs usages. Cette modernisation contribue à la transition énergétique, à l'intégration des énergies renouvelables et à la réduction de l'empreinte carbone de notre cité. Le Parti libéral-radical est pleinement aligné avec cette démarche, convaincu qu'elle représente une étape clé pour préparer l'avenir énergétique de La Neuveville.»

M. S. Weber, FOR: «L'installation d'un compteur smart meter présente de réels avantages, tant pour le consommateur que pour la gestion globale du réseau énergétique. Grâce à ce compteur communicant, vous bénéficiez d'un suivi précis et en temps réel de votre consommation, ce qui permet d'identifier facilement les sources d'économies. De nombreux utilisateurs constatent ainsi une baisse de leur facture simplement en ajustant leur usage grâce aux informations fournies. Le smart meter facilite également les démarches: plus besoin de rendez-vous pour les relevés, les interventions techniques sont plus rapides, et les estimations approximatives disparaissent. Vous ne payez que ce que vous consommez réellement. De plus, ces compteurs ont été conçus pour répondre à des normes strictes de sécurité et de protection des données. Les informations transmises sont cryptées et limitées à ce qui est nécessaire pour assurer un service fiable. Accepter la pose d'un smart meter, c'est aussi contribuer à un réseau énergétique plus moderne, plus stable et plus respectueux de l'environnement. Les gestionnaires peuvent mieux anticiper les besoins, éviter les coupures et intégrer davantage d'énergies renouvelables. En résumé, c'est une opportunité simple pour gagner du confort, maîtriser son budget et participer à une amélioration collective du système énergétique. Pour toutes ces raisons, Forum Neuvevillois vous recommande ce crédit d'achat de CHF 400'000.-.»

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 400'000.- TTC pour l'achat et la pose des compteurs smart meter.

#### 8. Règlement sur les émoluments – Révision totale: arrêté du Conseil général (L. Longo)

Message du Conseil municipal: «Le Règlement sur les émoluments actuel de notre Commune date de 2010. Il a subi deux modifications. La première en 2012 et la deuxième en 2016. Depuis, plusieurs modifications légales de droit supérieur sont intervenues, si bien qu'il est apparu nécessaire de le réviser totalement, afin qu'il corresponde à la situation légale en vigueur aujourd'hui. La forme de la version qui vous est soumise pour approbation a bien changé par rapport à celle en vigueur aujourd'hui. Présenter un comparatif au Conseil général entre les deux textes en compliquerait la compréhension. Les membres du Législatif qui voudraient procéder eux-mêmes à un comparatif, pourraient accéder à l'acte législatif actuel en se rendant sur le site internet communal: <https://www.laneuveville.ch/reglements/28575>. Le projet de révision totale se base sur le règlement-type élaboré par le canton de Berne et il est adapté à la situation de La Neuveville. La commission des finances et le Conseil municipal préavisent favorablement l'approbation par le Conseil général du nouveau règlement avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.»

M. L. Longo, maire: indique que la révision du Règlement sur les émoluments, initialement envisagée comme partielle, a finalement été menée sous la forme d'une révision totale, après analyse approfondie par la Chancellerie municipale. Cette démarche a nécessité davantage de temps, mais a permis de concentrer l'ensemble des réflexions sur un nouveau règlement appelé à entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il précise que la question des émoluments concerne également d'autres communes et constitue une ressource financière à ne pas négliger. Il rappelle toutefois que le règlement fixe des principes clairs, en particulier à son article 2, selon lesquels les émoluments doivent, dans la mesure du possible, couvrir les coûts liés au personnel et aux infrastructures nécessaires, sans que les revenus d'une branche de l'administration ne dépassent ses charges totales, et en respectant le principe de proportionnalité applicable à chaque cas. Il rappelle que l'impôt permet d'assurer le fonctionnement général de la collectivité, tandis que les émoluments et taxes couvrent les prestations fournies à la demande de privés, conformément au principe du pollueur-payeur. À ce titre, un permis de construire ne doit pas être supporté par la collectivité, mais par la personne qui en fait la demande. Il précise encore, à titre d'aide à la lecture, que les montants des émoluments actuellement en vigueur, à savoir CHF 70.- pour l'émolument 1, CHF 90.- pour l'émolument 2 et CHF 120.- pour l'émolument 3, figurent dans l'ordonnance. Il indique enfin que, dans le cadre de cette révision, il a été fait référence au droit supérieur sans en détailler l'ensemble des bases légales, afin d'en faciliter la compréhension. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Marmie, Les Verts: «Le Parti des Verts souhaite déposer une motion de renvoi sur le point 8 de l'ordre du jour concernant le projet de révision totale du Règlement sur les émoluments. Dans son message, le Conseil municipal précise que les membres du Conseil général souhaitant prendre connaissance des différences entre le projet et le règlement actuellement en vigueur sont invités à comparer eux-mêmes les versions. Il nous paraît difficile de nous prononcer sur un nouveau règlement dont les différences avec l'ancien et donc les conséquences pour le portefeuille des citoyens et des citoyennes ne sont pas clairement expliquées. Nous ne doutons pas de la complexité d'un document de comparaison, quoique des outils informatiques le permettent aisément. Il nous paraît qu'il pourrait être synthétisé en indiquant par exemple les nouveaux articles, ceux qui disparaissent et les changements de tarifs. Comme proposé par le Conseil municipal, nous nous sommes penchés sur les différences entre les deux versions. Notre analyse n'a de loin pas été exhaustive mais nous avons constaté par exemple qu'un certificat de vie et mœurs passe de CHF 15.- à CHF 50.-. L'annonce de début de travaux de CHF 30.- à CHF

50.- *La taxe des chiens passe d'une fourchette de CHF 75.- à CHF 120.-, à CHF 100.- à CHF 200.-. En pourcentage, ces exemples d'augmentations vont de 25 % à 333 %. Une analyse sommaire nous indique qu'une vingtaine de tarifs ont été modifiés dans ces ordres de grandeurs. Notre parti propose une motion de renvoi de ce point en demandant au Conseil municipal de fournir pour le prochain Conseil général un document expliquant les différences principales entre la nouvelle et l'ancienne version et de justifier les fortes augmentations de tarif. De plus dans sa nouvelle proposition, nous demandons au Conseil municipal d'informer le Conseil général de ses intentions concernant la fixation des émoluments découlant des ordonnances dont il a la compétence.»*

M. L. Longo, maire : rappelle qu'une discussion a eu lieu au sein de la commission des finances. Il indique que cette commission s'est sérieusement penchée sur la question et a émis un préavis favorable. Il demande que le débat porte en priorité sur le fond plutôt que sur la forme.

M. V. Carbone, chancelier municipal : rappelle que si une motion de renvoi est déposée, elle ne sera soumise au vote qu'à la fin de débats et une fois toutes les propositions d'amendements votées. Le débat doit avoir lieu avant le vote sur la motion de renvoi.

M. C. Junod, PLR : demande de connaître la date d'adoption du règlement actuel.

M. L. Longo, maire : répond qu'il est entré en vigueur en 2010, il y a eu une modification en 2012 et en 2016.

M. A. Guillaume, FOR : «Nous avons effectivement discuté de ce projet de règlement en commission financière et avons obtenu des explications claires et détaillées. La comparaison des tarifs entre le règlement actuel et le projet a été fait par Les Verts, donc les chiffres sont disponibles. Par ailleurs, en cas de renvoi, le nouveau règlement ne pourra pas être approuvé cette année et ne pourrait donc entrer en vigueur au mieux qu'en 2027. Pour ces raisons, je propose au nom du groupe Forum de refuser la motion de renvoi et de voter sur ce projet.»

M. C. Louis, Les Verts : indique que ce qui lui paraît important dans le cadre de ce projet est la transparence vis-à-vis de la population ainsi que des membres du Conseil général, notamment au moyen d'un tableau comparatif entre l'ancienne version et la nouvelle version du règlement.

M. R. Kurth, PLR : regrette que le travail réalisé au sein des différentes commissions, dont les partis étaient informés, soit remis en question et qu'aucune réaction n'ait été formulée plus tôt. Il demande dès lors le refus de la motion de renvoi.

M. M. Cochet, PLR : exprime la crainte que de nombreuses personnes soient mobilisées pour élaborer un rapport détaillé, ce qui engendrerait du temps et des coûts supplémentaires, alors que l'objet serait finalement accepté. Il appelle à davantage de pragmatisme et de confiance.

Mme C. Brazier, PSN : «Le Parti Socialiste de La Neuveville reconnaît la nécessité de moderniser le Règlement sur les émoluments, afin de s'adapter aux exigences cantonales actuelles. Nous saluons particulièrement le maintien du principe fondamental, les émoluments ne doivent pas générer de bénéfices, mais uniquement couvrir le coût réel des prestations. Nous resterons toutefois vigilantes à un renchérissement excessif pour la population et nous insisterons pour que l'application de l'article 7, sur le mécanisme d'exonération en cas de rigueur excessive, soit appliquée de manière humaine et accessible. Par conséquent, le Parti Socialiste neuveuillois aurait effectivement comme le Parti Les Verts apprécié plus de transparence sur l'augmentation des différents prix et des différents changements. Nous allons donc soutenir la motion de renvoi.»

M. L. Longo, maire : indique qu'il ne peut qu'approuver la demande de transparence ainsi que la volonté de disposer d'éléments complémentaires. Il rappelle que le règlement sur les émoluments vise uniquement à couvrir les coûts de fonctionnement liés au personnel. Il précise que les émoluments ne sont pas arbitraires et que, derrière chaque prestation, il y a du personnel qui doit accomplir le travail et effectuer

les recherches nécessaires. Il souligne que les émoluments sont fixés en fonction de la charge de travail et des compétences requises pour fournir la prestation. Selon lui, il s'agit soit de reconnaître et de valoriser ce travail, soit de considérer que les prestations ne justifient pas ce niveau de rémunération, ce qui aurait également des conséquences sur la valorisation des postes concernés. Il précise que ces émoluments permettent également de couvrir une partie des charges structurelles.

Il indique que les montants ont été fixés de manière pragmatique et en concertation avec les chefs de service, et qu'ils s'inscrivent dans une logique de revalorisation du travail et de certains processus administratifs. Il cite notamment l'exemple des demandes de naturalisation, dont les procédures deviennent de plus en plus complexes, nécessitant des formations continues du personnel. Il conclut en rappelant que ces coûts doivent, en définitive, être répercutés sur les personnes qui déposent les demandes.

M. R. Mamie, Les Verts : relève qu'il dispose du tableau de renchérissement de l'Office fédéral de la statistique, lequel fait état d'un renchérissement de 5,9 % sur les dix dernières années. S'agissant du calcul des coûts du certificat de bonnes mœurs, il estime qu'il serait possible de solliciter plusieurs spécialistes pour en déterminer le coût, ce qui conduirait vraisemblablement à des résultats différents. Il souligne que son groupe ne conteste pas le principe des hausses proposées, mais qu'il demande avant tout davantage de transparence. Il indique qu'un tableau présentant les différences de prix entre l'ancienne et la nouvelle version du règlement aurait pu être utile et que la motion de renvoi vise précisément à obtenir cette transparence sur les écarts de coûts, et non à remettre en cause l'augmentation des tarifs.

M. L. Longo, maire : précise que le renchérissement ne s'applique pas au règlement, mais à l'ordonnance qui en découle. Il indique que la question du renchérissement n'est pas traitée lors de la présente séance. Il espère que cet objet ne sera pas renvoyé d'une année pour l'établissement d'un tableau d'une vingtaine de lignes.

Mme C. Krieg, PLR : demande comment le montant d'un certificat de bonnes mœurs a été déterminé.

M. V. Carbone, chancelier municipal : répond que le montant découle du règlement-type cantonal, élaboré par l'Association des communes bernoises ainsi que par l'Association des cadres communaux bernois. Il indique qu'il apparaît que le coût du certificat de bonnes mœurs à La Neuveville était sensiblement inférieur à celui pratiqué ailleurs dans le canton de Berne. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une question de renchérissement, mais bien de couverture des frais. Il ajoute que, pour la majorité des émoluments, les bases sont de niveau cantonal et que, à La Neuveville, les montants pratiqués étaient inférieurs à la réalité des coûts pour de nombreuses prestations. Il relève enfin qu'un certificat de bonnes vie et mœurs n'est en général délivré qu'une fois tous les dix ans, de sorte que son importance dans le cadre de la discussion reste limitée.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote sur la motion de renvoi proposée par M. R. Mamie, Les Verts : par 21 voix négatives, 11 voix positives et 2 abstentions, le Conseil général refuse la motion de renvoi proposée.

Ensuite, le président passe au vote sur la révision totale du règlement sur les émoluments : par 21 voix positives, 6 voix négatives et 7 abstentions, le Conseil général arrête la révision totale du Règlement sur les émoluments. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

9. Demande de création d'un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 100 % EPT au sein de la Crèche municipale Bidibule dès le 1<sup>er</sup> août 2026 : décision (D. Bloch)

Message du Conseil municipal : «Lors de sa séance du 5 décembre 2023, le Grand Conseil a adopté la motion 152-2023 Patzen (Berne, Les Verts) "Elargir l'accès au bon de garde et décharger les crèches". Cette motion a pour but de soutenir les parents dans leur conciliation entre vie professionnelle et vie de famille ainsi que d'améliorer la prise en charge des enfants en diminuant la charge reposant sur les équipes des crèches. Cette motion demande notamment le relèvement à 1.5 du taux d'encadrement pour les enfants jusqu'à 18 mois au lieu de 12 mois (art. 15, OEJF du 24.11.21). La modification nécessaire de l'OEJF (Ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille), accompagnée de clarifications et adaptations de certains articles, a été acceptée par le Conseil exécutif du Canton de Berne le 17 septembre 2025. Elle entrera en application le 1<sup>er</sup> août 2026, ce qui permettra de mettre en place les changements nécessaires dans les crèches et d'adapter le système des bons de garde en conséquence. L'augmentation de la pondération de la prise en charge des enfants jusqu'à 18 mois à 1,5 selon l'art. 27f al. 1 (mod.), al. 3 de la nouvelle OEJF aura un impact direct sur le calcul du taux d'encadrement au sein de notre crèche. Après analyse et recalculation du personnel éducatif nécessaire, dès l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance au 1<sup>er</sup> août 2026, il apparaît que la création d'un poste à 100 % sera indispensable pour respecter les normes légales d'encadrement (1 adulte pour 5 places d'enfants) et assurer la qualité de l'accueil des enfants. Cette dépense est indispensable au maintien du nombre de places actuelles au sein de notre crèche dans le respect des exigences de la nouvelle ordonnance cantonale. La commission des finances a donné un préavis favorable dans sa séance du 5 novembre 2025. Afin de permettre la prise en charge des enfants déjà inscrits, le Conseil municipal demande au Conseil général d'accepter la création d'un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 100 % dès le 1<sup>er</sup> août 2026 pour la crèche municipale.»

Mme D. Bloch, conseillère municipale : indique que le Conseil général doit accepter la création de ce poste afin de permettre la poursuite du bon fonctionnement de la crèche. Elle rappelle qu'en 2023, une motion adoptée par le Grand Conseil vise à soutenir les parents dans la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille, ainsi qu'à améliorer la prise en charge des enfants en allégeant la charge pesant sur les équipes des crèches. L'axe concerné dans le cadre de l'objet traité ce soir porte sur l'encadrement des enfants jusqu'à 18 mois, pour lesquels un taux d'encadrement de 1,5 est désormais requis, au lieu de 12 mois auparavant. Elle indique que, selon les retours de la crèche, le groupe des bébés nécessite un encadrement renforcé, ce qui permettra de détenir l'atmosphère au sein de ce groupe et d'améliorer la qualité de la prise en charge. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme A. Torres, PSN : recommande, au nom du Parti Socialiste, la création d'une poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 100 % au sein de la crèche municipale Bidibule. Aussi, elle encourage également la Municipalité à continuer d'anticiper et de développer l'offre de places en crèche afin de répondre à la demande croissante.

Mme V. Eusebio, PLR : indique que la création d'un poste supplémentaire répond aux nouvelles exigences cantonales en matière d'encadrement et constitue une mesure indispensable pour garantir la qualité de l'accueil et la sécurité des enfants. Elle précise que, au-delà de la conformité réglementaire, cette mesure s'inscrit dans une perspective plus large de politique familiale et de développement territorial. Elle souligne que l'offre de places en crèche est un facteur déterminant pour faciliter l'accès de nouvelles personnes à la Commune. Elle estime que l'augmentation temporaire des capacités devrait idéalement devenir durable, afin de maintenir et renforcer l'offre d'accueil. Le Parti libéral-radical, tout en soutenant la création de ce poste, recommande d'initier une réflexion

sur l'agrandissement des structures existantes ou sur la création de nouvelles infrastructures.

M. J.-C. Zuberbühler, Les Verts: approuve, au nom du Parti Les Verts, la création d'un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve supplémentaire, afin de mieux encadrer les enfants de la crèche municipale.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve la création d'un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 100 % EPT au sein de la crèche municipale Bidibule dès le 1<sup>er</sup> août 2026.

Mme D. Bloch, conseillère municipale: remercie le Conseil général pour la création de ce poste supplémentaire qui est indispensable. Elle indique que le Conseil municipal mène actuellement une réflexion visant à augmenter le nombre de places en crèche à La Neuveville.

#### 10. Position CM et décision CG sur la motion Les Verts (S. Mamie) «Carte journalière CFF dégriffée Commune» (A. Kurth)

Position du Conseil municipal: «Le Conseil municipal rappelle qu'il a déjà répondu à cette question via l'interpellation des Verts (M. J.-C. Zuberbühler) en date du 4 décembre 2024. Avec l'ancien système, seules les personnes de l'ancien district avaient accès aux trois cartes journalières dont disposait la Commune. La réservation se faisait par email ou via le site Internet, suivie d'un retrait et paiement au guichet communal. Le coût annuel pour la Commune était relativement faible, avec une perte moyenne de moins de CHF 5'000.- par an. La gestion administrative représentait environ une heure de travail quotidien (emails, appels, guichet, encaissement, renseignement), avec des interruptions régulières, affectant l'efficience du service. Le nouveau système présente l'avantage d'éliminer la perte annuelle. Il n'y a plus de travail administratif, d'appels ou de demandes, mais les cartes ne peuvent plus être réservées à l'avance et doivent être retirées directement au guichet. Le billet est nominatif et les données doivent être saisies par l'employé lors de la réservation (env. 15 min.). Les guichets étant fermés certains jours de la semaine et le week-end, cela complique encore plus la situation. La commission sur une vente est de 5 %, soit environ CHF 2.60 pour une carte, ce qui rend le temps de gestion disproportionné par rapport au revenu généré. En outre, les CFF proposent des cartes dégriffées, souvent moins chères que les cartes communales. Ci-dessous, un tableau comparatif des deux systèmes de cartes journalières:

Critères clés	Ancien système	Nouveau système
Accès et priorité	Principalement résidents locaux (ancien district)	Contingent national (pas de priorité locale)
Réservation	Permise à l'avance (email/web)	Impossible. Achat et retrait au guichet
Charge administrative préventive	1h / jour + interruptions régulières	Nulle
Temps de transaction au guichet	Rapide (retrait simple - post-réservation)	Lent: (env. 15min par transaction pour saisie nominative CFF)
Coût pour la Commune	Perte annuelle: CHF 5000.-	Nul (coût structurel)
Revenu par vente	Négatif (service subventionné)	Très faible commission: CHF 2.60 par transaction
Disponibilité (Client)	Garantie par la réservation	Aléatoire (risque d'indisponibilité en ligne ou au guichet)
Accès	Nécessité de se déplacer au guichet	Guichet fermé certains jours et le week-end

Nous ne remettions pas en doute les chiffres indiqués dans la motion. Cependant, après analyse, ces chiffres restent valables uniquement dans certains cas. De plus, il a été constaté que les personnes qui achetaient la carte journalière l'utilisaient principalement pour se rendre aux aéroports et ne réalisaient pas un aller-retour le même jour. Nous rappelons

qu'environ 80 % des utilisateurs de la carte journalière communale n'ont pas de demi-tarif. Pour eux, le coût serait de CHF 52.- si réservée au moins 10 jours à l'avance et CHF 88.- entre 9 et 1 jour avant le départ. Les cartes dégriffées des CFF, quant à elles, se vendent entre CHF 52.- et CHF 97.-, en fonction de la date de voyage.

Eléments analysé	Chiffres de la motion	Observations au guichet
Tarif souvent constaté	Billets 2e classe avec demi-tarif à CHF 39.-	Billets 2e classe avec demi-tarif plus souvent à CHF 59.-
Profil de l'utilisateur	Majoritairement détenteur d'un demi-tarif	Grande majorité sans demi-tarif
Usage principal de la carte journalière	Implicitement pour des allers-retours économiques le même jour	Utilisé principalement pour les trajets vers les aéroports
Impact sur l'économie du client	Economie maximale réalisée pour un aller-retour le même jour avec un abonnement demi-tarif	Economie limitée car les utilisateurs ne réalisent souvent pas d'aller-retour le même jour, clients majoritairement sans demi-tarif
Conclusions sur les chiffres	Les économies sont uniquement valables dans des cas spécifiques (tarif le plus bas, aller-retour le même jour et surtout avec demi-tarif)	Les économies sont moins significatives pour l'utilisateur moyen (sans demi-tarif, usage simple vers l'aéroport)

Le Conseil municipal soumet une contre-proposition visant à soutenir tous les citoyens par l'octroi de subventions directes pour l'achat d'abonnements annuels CFF (abonnement général, demi-tarif ou abonnement de parcours). Cette approche cible déjà plus de 1'600 de nos habitantes et habitants, soit plus de 40 % de nos administrés qui sont des utilisateurs réguliers des transports publics. Parallèlement, en réduisant le coût d'accès, nous souhaitons également motiver les personnes n'ayant pas encore d'abonnement, afin que la barrière financière ne constitue plus un obstacle majeur à l'utilisation des transports en commun. Nous proposons d'assurer le financement de ces subventions via le Fonds des Places de Stationnement (estimé à CHF 267'000.- à fin 2024), qui est partiellement dédié au développement de la mobilité douce. Ce mécanisme présente l'avantage de soutenir durablement la mobilité publique sans introduire la complexité administrative et le déséquilibre économique potentiel engendré par la gestion et la vente de cartes journalières communales. La subvention sera délivrée sous forme de bons «Ouûh». Elle sera au maximum de 20 % (arrondi à la dizaine supérieure) du coût de l'abonnement, plafonnée à CHF 150.- maximum (dans la limite des fonds disponibles). L'utilisateur devra se présenter personnellement au guichet de l'administration communale avec une carte d'identification valide. La présentation du justificatif de paiement de l'abonnement CFF sera exigée pour l'obtention des bons. En conséquence des arguments exposés, le Conseil municipal demande au Conseil général d'accepter cette contre-proposition de subventions pour les abonnements annuels CFF, en substitution de la motion initiale.»

M. A. Kurth, conseiller municipal: le message du Conseil municipal visait à expliquer que la politique tarifaire des CFF, notamment avec les cartes journalières à prix variables, tend à réduire progressivement l'intérêt et l'utilisation de la carte journalière communale. Il précise que cette situation a conduit le Conseil municipal à privilégier une solution alternative. Il exprime l'espérance que cette contre-proposition réponde aux attentes de l'auteur de la motion et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Mamie, Les Verts: «Je remercie tout d'abord le Conseil municipal pour sa réponse complète et bien étayée. La comparaison entre les deux systèmes proposés est intéressante, même si elle ne démontre pas de manière convaincante que ce service est sans aucun intérêt. La contre-proposition visant à encourager davantage la souscription aux abonnements demi-tarif, de parcours et abonnement général est très pertinente. Elle offre une portée plus large et constitue un soutien structurel à la mobilité durable. Nous n'aurions donc pas d'objection à ce que les deux systèmes coexistent. Cependant, dans la mesure où la contre-proposition représente une alternative cohérente et constructive, le parti accepte cette orientation et en recommande l'adoption.»

Mme H. Wingo, PSN: au vu des éléments présentés, le Parti Socialiste juge la contre-proposition plus efficace. Elle ajoute que l'intégration de cartes Junior dans cette mesure serait également souhaitable.

M. C. Junod, PLR: «Le Parti libéral-radical La Neuveville remercie le Conseil municipal pour l'étude élaborée ainsi que la contre-proposition concue avec un mécanisme qui nous paraît approprié. Le Parti libéral-radical recommande d'accepter la contre-projet. Evidemment, nous auront un œil sur le fameux fonds des places de stationnement, et si besoin, nous reviendront à la charge pour augmenter le nombre de places de parc afin de réalimenter ce fonds payé par des automobilistes.»

Mme C. Känel, FOR: recommande, au nom du Parti Forum, l'approbation de la contre-proposition proposée par le Conseil municipal. Elle souligne l'importance d'informer correctement la population à ce sujet, afin de sensibiliser les personnes n'utilisant pas les transports publics à l'acquisition d'un abonnement demi-tarif, et de favoriser en priorité les ménages aux budgets modestes, plutôt que les personnes dont le demi-tarif est déjà remboursé par leur employeur.

M. L. Longo, maire: la contre-proposition présentée par le Conseil municipal s'inspire d'une commune tessinoise qui applique déjà ce système de subventions avec satisfaction. Il précise que la spécificité neuvevilloise réside dans l'octroi de la subvention au moyen de bons «Ouûh!».

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion dans le sens de la contre-proposition du Conseil municipal visant à l'octroi de subventions directes pour l'achat d'abonnements annuels CFF.

#### 11. Position CM et décision CG sur le postulat PL (P. Morand) «Incivilités à la déchetterie» (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal: «Dans son postulat déposé le 24 septembre 2025, le Parti libéral-radical demande au Conseil municipal d'étudier et de trouver un moyen efficace à mettre en place pour décourager les incivilités dans et autour du périmètre de la déchetterie en dehors des horaires d'ouvertures. Le Conseil municipal a déjà évalué les solutions pour lutter contre les incivilités et le dépôt sauvage de déchets devant la déchetterie hors des heures d'ouverture lors de sa séance du 18 août 2025. Plusieurs mesures sont en cours de discussion et seront mises en place prochainement. En effet, le panneau apposé à l'entrée de la déchetterie interdit déjà tout dépôt de déchets devant le portail hors des heures d'ouverture, mais n'est pas suffisant pour décourager les contrevenants. Avec ces mesures, le Conseil municipal espère une amélioration de l'attitude des usagers qui présentent un comportement problématique à la déchetterie ou qui déposent des déchets hors des heures d'ouverture. Une surveillance par les Securitas est envisagée dans un deuxième temps si les premières mesures ne sont pas suffisantes. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat.»

M. C. Ferrier, conseiller municipal: «Le Conseil municipal a examiné la problématique des incivilités à la déchetterie ainsi que les dépôts sauvages déposés devant le portail en dehors des heures d'ouverture, plusieurs mesures concrètes ont été validées afin d'améliorer la situation. Les actions décidées sont les suivantes: la pose d'un panneau "site

surveillé" à l'entrée de la déchetterie, la rédaction et l'installation d'une charte de comportement à destination des usagers, l'acquisition de gilets pour les collaborateurs, afin de clarifier leur rôle et améliorer la visibilité sur le site, une communication à l'attention de la population pour rappeler les règles et sensibiliser au respect des consignes et la mise en place d'une barrière à l'entrée du parking, afin de limiter les dépôts sauvages en dehors des heures d'ouverture. Ces mesures sont en cours de mise en œuvre et seront suivies dans le temps afin d'en évaluer l'efficacité. Le Conseil municipal propose ainsi au Conseil général d'accepter ce postulat.». Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Morand, PLR: remercie le Conseil municipal pour les mesures prises, lesquelles lui conviennent.

M<sup>me</sup> C. Wingo, PSN: « Le Parti Socialiste de La Neuveville considère que les mesures proposées sont tout à fait suffisantes, il ne nous semble pas nécessaire de pousser plus loin la perspective. »

M. C. Voisard, Les Verts: « Vaste sujet que les incivilités à la déchetterie. Malheureusement, il n'y a pas que la déchetterie, à voir les sacs rouges qui décorent parfois les rues durant le week-end déjà, les déchets jetés n'importe où et surtout là où d'autres se chargeront de les ramasser. Le postulat demande l'examen de pistes qui permettraient d'éviter certaines de ces incivilités. Pour Les Verts, l'élimination correcte des déchets est un thème important, de même que le respect envers le personnel de la déchetterie et des règles qui sont fixées. Nous soutenons donc ce postulat. Il nous paraît toutefois important de savoir plus précisément de quoi l'on parle et de combien de sacs il est question, qu'ils soient déposés devant les barrières ou jetés par-dessus, entre autres incivilités dénoncées. Et sur cette base, de définir des mesures qui soient raisonnables et qui gardent une proportionnalité entre les ressources et les coûts engagés d'une part et les effets escomptés d'autre part. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.

## 12. Position CM et décision CG sur le postulat Les Verts (R. Mamie) « Plan biodiversité à La Neuveville » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal: « Le Parti Les Verts demande au Conseil municipal d'élaborer un plan biodiversité pour la Commune. Le postulat décrit la situation de La Neuveville et cite plusieurs communes qui ont développé un plan biodiversité. De par sa situation entre les coteaux calcaires et le lac, La Neuveville possède un riche patrimoine naturel reconnu. La commune n'a pas établi de plan diversité pour relever ces qualités paysagères et écologiques. Toutefois, les outils de protection de ces milieux sont déjà mis en place depuis de nombreuses années. En effet, au niveau fédéral, toute la zone située entre les Rochettes et le Gibet est protégée par l'Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale. Cette zone, étendue jusqu'au château du Schlossberg, est répertoriée dans le Réseau écologique national (REN). Au niveau cantonal, l'Inventaire des prairies et pâturages secs d'importance régionale protège plusieurs surfaces, notamment des prairies sèches à la Cascade, aux Blanchardes et aux Chautaines. L'entretien et la préservation de ces surfaces, aussi bien fédérales que cantonales, sont assurés par le Service cantonal de la promotion de la nature, qui a mis en place un suivi par un bureau spécialisé et des baux à ferme pour leur entretien. Au niveau communal, le Plan de zones protège les milieux naturels riches en biodiversité depuis son approbation par l'OACOT en 1996. Ce plan de protection a été établi sur la base d'un inventaire des milieux naturels rédigé par un bureau spécialisé. La Conférence régionale Rive gauche du lac de Biel de l'Association Seeland Biel.Biel a donné un mandat au Parc Chasseral pour évaluer la situation des surfaces écologiques dans les trois communes, Douanne, Gléresse et La Neuveville, et mettre en place des mesures afin de les préserver. Parallèlement, le Parc Chasseral a aussi un mandat pour la préservation des murs en pierre sèche dans les vignes, la valorisation des lisières forestières et la lutte contre les plantes néophytes envahissantes. Ces démarches

sont actuellement en cours ainsi que la recherche active de subventions. On peut noter également que les vignes enherbées sont considérées comme surfaces viticoles à haute diversité biologique, qui participent à la connexion entre les forêts calcaires et les rives du lac. La combe du Pilouvi et les forêts de la Côte sont classées depuis 2010 comme réserve forestière cantonale où les interventions sont strictement surveillées par l'ingénieur forestier et accompagnées par un biologiste du Parc Chasseral. Pour finir, suite à l'ouverture du tunnel de Gléresse, les CFF mettront en place diverses surfaces de compensations écologiques du côté de Chavannes. La Commune de La Neuveville n'a pas établi de plan biodiversité, mais elle coordonne et gère ses surfaces naturelles en collaboration avec le Canton et le Parc Chasseral en s'appuyant notamment sur le Plan sectoriel cantonal sur la biodiversité, qui est encore en cours de réalisation. Considérant ce qui précède, le Conseil municipal considère que les surfaces naturelles à forte valeur écologique sont bien protégées et que leur gestion et leur entretien sont assurés. Le développement d'un plan biodiversité pour une commune comme La Neuveville paraît disproportionné. Le Conseil municipal propose au Conseil général de refuser ce postulat. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal: « Le postulat des Verts invite la Commune de La Neuveville à se doter d'un plan biodiversité. Cette demande soulève une question importante: celle de la manière dont notre Commune préserve et valorise déjà ses milieux naturels. La Neuveville bénéficie d'un patrimoine écologique exceptionnel et ce cadre fait l'objet, depuis de nombreuses années, de mesures de protection à l'échelle fédérale, cantonale et communale. Inventaires, réserves, suivis spécialisés et collaborations avec le Canton et le Parc Chasseral assurent aujourd'hui une gestion active et structurée de nos surfaces à haute valeur écologique. C'est dans ce contexte que le Conseil municipal a analysé le postulat, formulé sa position et vous propose de le refuser, considérant que les mesures en place sont suffisantes. » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Mamie, Les Verts: « Le parti des Verts se déclare surpris par la position du Conseil municipal sur ce postulat déposé par notre parti. Ce postulat ne remettait pas en cause la gestion de la biodiversité dans notre Commune. Il proposait de réaliser un plan, respectivement une feuille de route d'actions à entreprendre dans le sens du développement et de la promotion de ce concept dans notre Commune. Avec une telle planification, les actions dans ce sens seraient mieux coordonnées et réalisées dans leur ordre d'importance et/ou d'urgence. Plutôt que de déposer des interventions parlementaires au coup par coup sur des points précis et très localisés, une planification permettrait de réaliser des actions concrètes, ceci dans le cadre des budgets et des ressources de la Commune. Dans sa réponse, le Conseil municipal évoque un grand nombre d'instituts externes œuvrant déjà dans notre Commune dans ce domaine: le Réseau Ecologique National, l'Inventaire des prairies sèches et pâturages, le Service cantonal de la promotion de la nature, des bureaux spécialisés, l'OACOT, la Conférence régionale Rive du lac de Biel, l'Association Seeland Biel.Biel, le Parc Régional Chasseral, les CFF. Nous ne doutons pas du sérieux et des compétences de toutes ces associations. Elles sont nombreuses, peut-être même un peu trop pour être véritablement efficaces. Il nous paraît qu'un plan neuvevillois de biodiversité contribuerait aussi à organiser, coordonner et inciter ces institutions à l'action concrète. Avant de conclure, nous aimerions rappeler ici que la Commune, soutenue par l'ensemble des partis s'est engagée à obtenir le label de Cité de l'énergie. Une planification de la biodiversité serait aussi un atout stratégique pour l'obtention de ce label. Nous invitons donc les conseillères et conseillers généraux à ne pas suivre les recommandations du Conseil municipal et d'accepter le postulat demandant d'étudier la mise en œuvre d'une étude d'élaboration d'un plan de biodiversité de la Commune. »

M. J. Gugger, FOR: la préoccupation de préserver et de renforcer la biodiversité à La Neuveville est partagée par l'ensemble des membres. Il souligne que la question porte sur les moyens et les outils à mettre en œuvre. Il rappelle que,

selon la position du Conseil municipal, la Commune est déjà intégrée dans un réseau dense de mesures de protection qui fonctionnent. Il précise que le pragmatisme ne vise pas à minimiser les enjeux environnementaux, mais constitue une approche assumée en faveur d'une gestion responsable. Il estime que, pour une commune comme La Neuveville, l'ajout d'un plan communal de biodiversité aux dispositifs existants créerait avant tout une charge administrative supplémentaire. En soutenant la position du Conseil municipal, il indique que son groupe ne s'oppose pas à la biodiversité, mais défend une approche proportionnée et pragmatique. Pour ces raisons, il invite le Conseil général à refuser ce postulat.

M. L. Burkhalter, PLR: « Nous remercions les auteurs du postulat Plan biodiversité à La Neuveville. Toutefois, rappelons que notre Commune est déjà entourée de protections fédérales, cantonales et communales, suivies par des spécialistes et renforcées par des projets en cours. Créer un plan biodiversité supplémentaire? Ce serait un excellent exercice de papierasse. Nous préférerons donc consacrer nos ressources limitées à des actions plus concrètes. Le Parti libéral-radical vous demande donc de refuser ce postulat. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote: par 23 voix négatives, 9 voix positives et 2 abstentions, le Conseil général refuse ce postulat.

M. C. Ferrier, conseiller municipal: remercie le Conseil général pour cette décision, laquelle permettra au Conseil municipal ainsi qu'à son département d'avancer sur des projets concrets.

## 13. Réponse à l'interpellation Les Verts (R. Mamie) « Circulation automobile à St-Joux » (L. Longo/C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal: « Le Parti Les Verts relève que le parage à St-Joux demeure problématique. Il observe en particulier un report du stationnement à l'est du site, au niveau de la forêt des Larris, et interroge le Conseil municipal sur l'existence d'un plan pour réguler la circulation et le parage à St-Joux pour la saison 2026, notamment lors des manifestations qui s'y dérouleront. Le chemin de St-Joux, à l'est du site sportif, est interdit à la circulation. L'accès n'est autorisé qu'aux bordiers et aux locataires de places d'amarrage disposant d'une autorisation d'accès aux installations portuaires pour le tronçon compris entre le passage inférieur de Poudeille et le port de la Gravière. Dans ce cas, il est donc normal de trouver des véhicules dans cette zone. Sans autorisation, ce tronçon reste réservé aux piétons et aux cyclistes. Les véhicules en circulation sur ce tronçon ne peuvent être sanctionnés que par la Police cantonale, et non par notre service privé communal. À ce titre, la Police cantonale sera à nouveau sensibilisée à la problématique au printemps prochain. Le Conseil municipal maintient les restrictions actuelles. Plusieurs chantiers des CFF et de l'OFROU monopoliseront encore la zone de St-Joux ces prochains mois; le Conseil municipal étudiera les possibilités d'amélioration à l'issue de cette période. A ce stade, la répression demeure l'outil dissuasif principal; toutefois, le Conseil municipal ne va pas intensifier les contrôles de parage en 2026. Il convient de préciser qu'aucune tolérance n'est appliquée concernant la sécurité des usagers: les véhicules prioritaires (ambulances, sapeurs-pompiers, police) doivent pouvoir circuler en tout temps. Cette exigence a été assurée cette année, y compris lors des périodes de forte affluence. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal confirme le maintien des restrictions de circulation sur le chemin de St-Joux et l'absence de nouveau parking dans cette zone en 2026. Pour la saison 2026, il poursuivra la coordination avec la Police cantonale et les organisateurs de manifestations, renforcera l'information du public et veillera à préserver l'accès des ayants droit ainsi que la sécurité des usagers. Compte tenu des chantiers CFF et OFROU encore en cours, une évaluation des besoins et des améliorations possibles sera conduite à leur terme, afin d'ajuster, si nécessaire, les dispositifs de circulation et de parage. »

M. L. Longo, maire: n'a rien à ajouter à la réponse du Conseil municipal.

M. A. Gutmann, président, UDC: demande à l'interpellateur, M. R. Mamie, s'il est satisfait de la réponse.

M. R. Mamie, Les Verts: répond que non.

**Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.**

**14. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2026**

M. A. Gutmann, président: demande aux partis de donner leurs propositions pour la composition du Bureau du Conseil général pour l'année 2026 et propose de voter les propositions en bloc.

**Sans opposition, le Conseil général décide tacitement d'appliquer ce processus.**

M. C. Junod, PLR: le Parti libéral-radical propose la candidature de M. Fabian Teutsch au poste de président.

M. A. Guillaume, FOR: le Parti Forum propose la candidature de M<sup>me</sup> Céline Känel en qualité de vice-présidente.

M. C. Louis, PVN: le Parti Les Verts propose la candidature de M<sup>me</sup> Fanny Maillat comme première scrutatrice.

M<sup>me</sup> C. Brazier, PSN: le Parti Socialiste neuvevillois propose M<sup>me</sup> Helvetia Wingo comme deuxième scrutatrice.

**Par acclamation, le Conseil général approuve la composition suivante du Bureau du Conseil général pour l'année 2026:**

**Présidence: M. Fabian Teutsch, PLR**

**Vice-présidence: M<sup>me</sup> Céline Känel, FOR**

**Première scrutatrice: M<sup>me</sup> Fanny Maillat, Les Verts**

**Deuxième scrutatrice: M<sup>me</sup> Helvetia Wingo, PSN**

**15. Interventions parlementaires et développements**

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PSN (H. Wingo/A. Torres/C. Brazier) «Pour renforcer le développement de connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville»
- Postulat PSN (C. Brazier/A. Torres) «Partager plutôt qu'acheter: projet de création d'une bibliothèque d'objets à La Neuveville»
- Interpellation PSN (C. Wingo) «Sécurité au bord du lac et débarcadère»

**Développement:**

- Motion PSN (H. Wingo/A. Torres/C. Brazier) «Pour renforcer le développement de connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PSN (C. Brazier/A. Torres) «Partager plutôt qu'acheter: projet de création d'une bibliothèque d'objets à La Neuveville»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PSN (C. Wingo) «Sécurité au bord du lac et débarcadère»

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

**16. Questions simples et traitement**

M. A. Gutmann, UDC: «Le site de la Frifri à St-Joux semble tomber en friche. Selon certaines sources non-officielles, le lieu aurait été vendu. Les autorités communales ont-elles des informations?»

M. C. Ferrier, conseiller municipal: indique qu'il a rencontré le groupe Artemis, il y a environ un mois, afin d'évoquer les suites pouvant être données à ce terrain. Il précise que la décision appartient désormais au groupe Artemis et que la Commune se montre réceptive à une modification de l'affectation de cette zone, afin d'y développer un projet plus approprié.

M<sup>me</sup> A. Torres, PSN: «Pourriez-vous nous informer de la manière dont la Commune garantit l'accès régulier aux cours de sécurité aquatique pour les élèves de l'école obligatoire et préciser si l'organisation actuelle permet de couvrir les besoins pour toutes les classes concernées malgré les conditions météorologiques variables?»

M<sup>me</sup> C. Honsberger, conseillère municipale: ne dispose pas de la réponse. Elle précise qu'elle va se renseigner auprès de la direction des écoles et qu'elle reviendra ultérieurement avec l'information.

M<sup>me</sup> S. Mamie, Les Verts: «Hier, le Journal du Jura publiait une article concernant l'accompagnement gratuit des communes dans la mise en route de projets énergétiques par Jura bernois.Bienne. La Neuveville fait elle appel à cette offre?»

M. A. Louis, conseiller municipal: oui, de manière indirecte. Il précise que cet accompagnement s'adresse principalement aux petites villes et aux villages ne disposant pas d'un service électrique. Dans le cadre du contracting, leur intervention n'était pas nécessaire. En revanche, la Commune en bénéficie ponctuellement, notamment lors de la récente séance consacrée à la rénovation énergétique qui s'est tenue il y a deux

semaines. Par ailleurs, le conseiller en énergie, M. Juvet, a recommandé d'entrer en contact avec lui dans le cadre des réflexions portant sur les moyens de chauffage, en particulier en vieille ville. M. Louis rappelle enfin que le soutien du conseiller en énergie s'adresse également, et surtout, aux privés, et qu'il est gratuit.

M. D. Althaus, FOR: «Après avoir lu avec intérêt un bel article sur la journée Futur en tous genres, dans lequel il était mentionné que trois jeunes ont eu l'occasion de participer à une visite du château, serait-il possible d'obtenir une mise à jour sur l'avancement du projet lié à ce magnifique bâtiment?»

M. L. Longo, maire: indique que la commission du Schlossberg s'est réunie il y a plus d'un mois afin de donner mandat à un architecte spécialisé dans les monuments historiques. Cet architecte est chargé d'établir un appel d'offres portant sur les différents travaux envisagés au château, dans le but de chiffrer de la manière la plus précise possible les futurs aménagements. Sur la base de cet appel d'offres, un dossier sera constitué et transmis au canton, plus précisément au Fonds de Loterie, afin de solliciter un financement et une participation cantonale. Deux échéances sont ainsi identifiées, à savoir l'élaboration de ce dossier et le dépôt de la demande de soutien financier auprès du canton. S'agissant du permis de construire, il rappelle qu'une demande de prolongation de l'ancien permis a été publiée dans la Feuille officielle de la semaine précédente. Il précise que certaines dérogations avaient été obtenues et que, afin d'éviter l'archivage de l'ancien permis et le dépôt d'une nouvelle demande particulièrement chronophage, la commission a décidé de prolonger le permis existant tout en apportant une modification intérieure du bâtiment. Cette modification devra faire l'objet d'une publication dans les prochaines semaines. Il conclut en indiquant que les travaux portent actuellement de manière conjointe sur la modification de la demande de permis de construire ainsi que sur la constitution du dossier et le dépôt de la demande de subvention auprès du canton.

**17. Communications**

M. A. Gutmann, président, UDC: transmet les dates des séances du Conseil général pour l'année 2026 qui se tiendront les mercredis 25 mars, 24 juin, 23 septembre et 2 décembre 2026. Il rappelle également aux membres du Conseil général de s'approcher de M. D. Honsberger, administrateur des finances, pour toucher leurs jetons de présence. Il donne ensuite la parole à M. L. Longo pour une intervention.

M. L. Longo, maire: remercie, au nom du Conseil municipal, le Conseil général ainsi que les membres des commissions, alors que cette première année de collaboration arrive à son terme. Il souligne que, dans chaque commission, l'ambiance de travail est constructive, comme en témoignent les retours transmis au Conseil municipal, et les en remercie. Il adresse également ses remerciements au Bureau du Conseil général ainsi qu'à la Chancellerie municipale pour la gestion du secrétariat parlementaire. Enfin, il souhaite, au nom du Conseil municipal, à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et se réjouit de les retrouver au mois de mars prochain.

La séance est levée à 20h25.

Au nom du Conseil Général

Le président L'adjointe au chancelier

A. Gutmann S. Wahlen

	<b>Interpellation</b> Sécurité au bord du lac et débarcadère
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,	
Résumé :	
Le Parti Socialiste de la Neuveville constate deux points au niveau de la sécurité à améliorer au bord du lac :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• absence d'ombre sur le débarcadère.</li> <li>• barrières dont l'espacement actuel présente un risque de chute.</li> </ul>	
Ces éléments appellent une amélioration de l'infrastructure.	
Les questions pour la Municipalité sont les suivantes ;	
La Municipalité entend-elle remédier au manque d'ombre sur le débarcadère problématique lors de fortes chaleurs ? (le débarcadère du Landeron et de l'île St-Pierre sont intéressants de ce point de vue)	
Quelles mesures sont envisagées pour adapter les barrières le long des quais afin de garantir la sécurité des enfants ?	
En bref l'amélioration de ces différents points permettait d'accueillir les touristes, familles et les aînés dans un cadre sécurisé et apaisant.	
le 26.11.2025, pour le Parti Socialiste de la Neuveville, Celeste Wingo	



Parti Socialiste de La Neuveville

**Motion:****Pour renforcer le développement de connaissances civiques et citoyennes dans les écoles de La Neuveville****Résumé**

Malgré la promotion des applications tels que easyvote, le Parti Socialiste de La Neuveville constate que le taux de participation aux votations et élections fédérales, cantonales et communales stagnent. En parallèle, les médias et réseaux sociaux relaient davantage d'idéologies politiques extrêmes incompatibles avec le vivre ensemble, dans des mécaniques algorithmiques créant des "bulles" limitant l'accès à des discours nuancés, pondérés et construits. Pour renforcer la compréhension des jeunes de l'importance de leur rôle dans la société, il nous paraît essentiel de développer les connaissances civiques à l'école obligatoire. En tant que représentant.es politiques, il est de notre responsabilité d'assurer la formation des jeunes à devenir des citoyen.es actif.ves.

**Développement**

Grâce à une sensibilisation et un enseignement permettant aux élèves de vivre une expérience de vote, de se familiariser avec le processus et d'acquérir des compétences pour prendre des décisions éclairées, la Suède a enregistré lors des dernières élections un taux de participation à hauteur de 84,2%. C'est pourquoi le Parti Socialiste de La Neuveville considère essentiel de s'inspirer de ce modèle d'éducation et de soutenir le corps enseignant dans l'implémentation d'actions concrètes en ajoutant au budget annuel du Collège du District et de l'École Primaire respectivement un montant dédié de 2'500.- destiné à financer, si demandé :

- Achat de matériel de vulgarisation des bases du système politique suisse, de droits et responsabilités des citoyen.nes ainsi que les principes démocratiques adaptés aux âges des classes respectives (Manuel d'Histoire politique suisse<sup>1</sup>).
- Mise à disposition de bulletins factices pour procéder à des votations/élections simulées avec bulletins pendant les périodes électorales fédérales, cantonales et communales pour le Collège du District de La Neuveville.

<sup>1</sup> Par ex., <https://www.editionslep.ch/institutions-politiques-suisses-920003conf>



- Soutien financier de formation pour les enseignant-e-s qui souhaiteraient se former à la conduite de débats de sujets d'actualité et enjeux politiques afin de développer un esprit critique.
- Soutien financier spécifique pour des sorties scolaires en lien avec le développement de la connaissance de la politique suisse (visite du parlement, visite de la Tour de la Démocratie à Berne, du forum politique bernois<sup>2</sup> ou le programme « joue ta politique<sup>3</sup> » ou toute autre offre d'activités jugée en lien avec la visée pédagogique du développement politique et citoyen).
- Soutien financier sur demande pour les activités créatrices de classe en lien avec la participation citoyenne du Canton de Berne (par ex., le concours BE VOTE – Prix du canton de Berne<sup>4</sup> qui propose des concours d'affiches dans les écoles pour stimuler la participation à voter, le concours CinéCivic du Canton de Berne, d'affiches et film de votes<sup>5</sup>).

En parallèle, en tant qu'institution, la commune peut favoriser des échanges visant à la compréhension du système et des fonctionnements politiques communaux en offrant :

- La possibilité d'organiser l'accueil des élèves 11H à participer à une partie du Conseil Général de La Neuveville avec leurs enseignant-e-s, sur demande.
- Encourager par courrier les enseignant-e-s et les directions, lorsque c'est possible, à énacter les processus démocratiques dans leur fonctionnement, par la mise en place des séances de conseil des élèves, où un.e représentant.e par classe sera élu.e pour exprimer les préoccupations et idées de ses camarades dans des échanges constructifs avec le corps enseignant, les professionnel-les de l'éducation impliquée-e-s dans la vie scolaire et la direction.

En instaurant des pratiques similaires, le Parti Socialiste de La Neuveville souhaite encourager les élèves à devenir des citoyen.nes engagé.es et bien informé.es, capables de prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de la collectivité.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville,

Helvetia Wingo, Adèle Torres & Caroline Brazier

<sup>2</sup> <https://www.polit-forum-bern.ch/fr/offres-pour-les-ecoles/>

<sup>3</sup> <https://www.schulen-nach-bern.ch/fr/description-du-jeu>

<sup>4</sup> <https://www.sta.be.ch/fr/start/themen/wahlen-und-abstimmungen/politische-bildung/be-vote-cinecivic/be-vote.html>

<sup>5</sup> [https://www.sta.be.ch/fr/start/themen/wahlen-und-abstimmungen/politische-bildung/be-vote-cinecivic/cinecivic.html?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.sta.be.ch/fr/start/themen/wahlen-und-abstimmungen/politische-bildung/be-vote-cinecivic/cinecivic.html?utm_source=chatgpt.com)



Parti Socialiste de La Neuveville

Conseil Général, 3.12.25

**POSTULAT :****Partager plutôt qu'acheter : projet de création d'une bibliothèque d'objets à La Neuveville****Résumé**

De plus en plus de familles, de jeunes et de seniors cherchent des solutions simples pour réduire leurs dépenses, limiter le gaspillage et partager du matériel. Une bibliothèque d'objets répond directement à ces besoins : elle offre la possibilité de mettre à disposition ses objets et d'emprunter, plutôt que d'acheter, grâce à un assortiment d'outils et d'équipements pour le bricolage, les loisirs, la cuisine ou le jardinage. C'est un service concret, utile et accessible pour toutes et tous.

**Développement**

La Neuveville bénéficie d'une offre culturelle et sociale de qualité grâce à sa bibliothèque et à sa ludothèque, qui sont ancrées dans la vie locale et largement utilisées. Toutefois, l'offre de prêt communal pourrait être élargie afin de répondre à de nouveaux enjeux : sobriété, transition écologique, solidarité et maîtrise du coût de la vie.

Dans de nombreux domaines, comme le bricolage, la cuisine, le jardinage, le sport, les loisirs, ou la mobilité familiale, les ménages achètent des objets souvent coûteux qui ne sont utilisés que quelques fois par année : outils spécialisés, appareils électroménagers ponctuels, équipements saisonniers, sièges enfants de recharge, jeux extérieurs, appareils à raclette pour les grandes occasions, etc.

Le coût financier et environnemental de ces objets est considérable : production, transport, emballage, stockage, distribution. Ce sont autant d'étapes énergivores et génératrices d'émissions alors que ces objets dorment la plupart du temps dans un garage ou un réduit. Dans un contexte de surproduction mondiale et de pressions écologiques croissantes, partager au lieu d'acheter représente un geste concret, intelligent et bénéfique pour la collectivité.

Une bibliothèque d'objets présente également de nombreux avantages sociaux. Elle permet d'accéder à des loisirs ou à du matériel que toutes les familles ne peuvent pas se permettre d'acheter. Elle soutient l'organisation d'événements communautaires, encourage l'expérimentation de nouvelles activités et renforce la cohésion sociale en multipliant les échanges et les rencontres.

Le contexte économique actuel rend cette solution encore plus pertinente. Face à la hausse du coût de la vie, pouvoir emprunter au lieu d'acheter est une aide précieuse pour de nombreuses personnes.

Le fonctionnement d'une bibliothèque d'objets nécessite bien sûr une organisation. Cependant, plusieurs pistes permettent de maîtriser les coûts : engagement de personnes en recherche d'emploi, implication de bénévoles, partenariats avec les acteurs locaux, collaborations avec des initiatives déjà présentes, comme les Repair-Cafés. De plus, en raison de leur forte valeur écologique et sociale, des financements externes sont envisageables (fonds de durabilité, fondations privées, programmes cantonaux liés à l'économie circulaire, etc.).

Plusieurs communes suisses ont déjà franchi le pas : Bienne avec LeihBar, Berne avec l'ObjetsThèque, Martigny avec la Bricothèque, Delémont avec le Vilebrequin ou encore Sion avec la BOB. Un réseau national existe également, La Manivelle, qui accompagne la mise en place et la gestion de telles offres. La Neuveville peut s'inscrire dans cette dynamique positive.

Le Parti Socialiste de La Neuveville demande que la Commune :

- étudie les possibilités diverses de financement (publics, cantonaux, associatifs, fondations, programmes de durabilité, partenariats) pour la création d'une bibliothèque d'objets ;
- identifie un ou plusieurs lieux accessibles et pertinents pour accueillir ce service ;
- étudie la composition et la création d'un comité de travail, incluant les bibliothécaires de La Neuveville, des représentant-e-s de la commission des loisirs, et, si possible, des acteurs de l'économie circulaire, et tout autre membre pertinent pour ce type de projet, afin de définir les besoins, les modalités de fonctionnement et les étapes de mise en œuvre ;
- étudie des possibilités de mobiliser des personnes en recherche d'emploi, en programme d'occupation ou de réhabilitation pour contribuer à ce service ;
- produise un rapport étayé de faisabilité.

Une bibliothèque d'objets permet de répondre simultanément à trois besoins essentiels : alléger les budgets familiaux, réduire le gaspillage matériel et renforcer les solidarités locales. En proposant d'étudier un projet de création d'un tel service à La Neuveville, nous souhaitons ouvrir la voie et les réflexions vers une solution concrète, moderne et utile à l'ensemble de la population.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Caroline Brazier & Adèle Torres



## Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
www.leplateaudiedesse.ch

### Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:  
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H  
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

**Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

**Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:**

**Adresse postale:** Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles  
**Adresse e-mail:** info@leplateaudiedesse.ch  
**Téléphone:** 032 315 70 70  
**Site internet:** www.leplateaudiedesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
VE	03.04.26		Vendredi Saint
LU	06.04.26		Pâques
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.

Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

### PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1<sup>er</sup> trimestre 2026

**Diesse:** Devant le complexe communal

«Le Battoir», entre 11h et 12h

**Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

**Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

**17 janvier**, 31 janvier, 14 février, 28 février, 14 mars, 28 mars  
L'administration communale

### Avis de construction

Requérants: M<sup>me</sup> et M. Bénédicte et Marc Waltisperger, Le Rafour 6, 2515 Prêles

Auteur du projet: PV-Invest Concept, Route de Bois de Bay 105, 1242 Satigny

Propriétaires fonciers: M<sup>me</sup> et M. Bénédicte et Marc Waltisperger, Prêles

Projet: Remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure, parcelle N° 2659, Le Rafour 6, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 janvier au 8 février 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 9 janvier 2026

Secrétariat communal

### Taxe de séjour

Selon notre règlement concernant la **taxe de séjour**, celle-ci est perçue pour chaque nuitée auprès des personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Nous prions à chaque exploitant d'annoncer les nuitées réalisées au sein de votre hébergement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 par le biais du formulaire ou de prendre contact avec l'administration.

<https://www.leplateaudiedesse.ch/sorties-visites/taxe-de-sejour>

L'Administration communale

### Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois de février, une rencontre intergénérationnelle avec les enfants de la paroisse, est prévue. Elle sera suivie d'un repas. Celle-ci aura lieu le:

**Mercredi 4 février 2026 à 15h  
Au battoir de Diesse**

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous jusqu'au vendredi 30 janvier 2026 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: info@leplateaudiedesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de décembre et janvier.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

### Passeport biométrique - carte d'identité

Vous êtes domicilié(e) dans le canton de Berne et vous souhaitez obtenir un passeport biométrique ou une carte d'identité, voici la marche à suivre:

Toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des sept centres de documents d'identité du canton de Berne et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au N° de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous [www.be.ch/passeport](http://www.be.ch/passeport).

### Arrêté du conseil communal de Plateau de Diesse

#### Adaptation des salaires en 2026

En application des articles 8, al. 2, et 9 du règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1<sup>er</sup> juillet 2014 (état au 1.1.2026), le conseil communal a arrêté, lors de sa séance du 12 janvier 2026, les mesures salariales pour le personnel communal en 2026. Se fondant sur la décision du Conseil-exécutif du 3 décembre 2025, il a adapté les salaires (compensation du renchérissement) de 0.2 pour cent pour l'ensemble du personnel communal.

Cette décision est valable rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le présent arrêté est publié dans la Feuille officielle N° 2 du 16 janvier 2026.

Prêles, le 16 janvier 2026

Au nom du Conseil communal

### Élection à la vice-mairie pour 2026

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer aux citoyennes et citoyens qu'il a nommé

**M<sup>me</sup> Anne Pasquiou Cacciopoli**

à la vice-mairie pour l'année 2026. Il lui souhaite plein succès dans cette fonction.

L'administration communale

### Test annuel des sirènes

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les sirènes doivent impérativement être testées chaque année dans toutes les communes.

Nous informons la population que ces prochains tests auront lieu:

**le mercredi 4 février 2026  
entre 13h30 et 16h30**

Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'administration communale

### Amicus id

#### La PetCard se numérise. Découvrez la nouvelle ePetCard

Cher détenteur de chien, chère détitrice de chien,

Vous êtes enregistré/-e en tant que détenteur ou détitrice de chien dans la banque de données nationale canine **Amicus**. Avec la confirmation d'enregistrement de votre chien, vous avez reçu la **PetCard**, qui vous sert notamment à l'enregistrer dans votre nouvelle commune en cas de déménagement.

Depuis janvier 2026, cette PetCard n'est plus délivrée au format physique et l'**ePetCard** numérique est maintenant disponible. Celle-ci est générée automatiquement à partir de la banque de données nationale canine et peut être consultée dans l'application gratuite animundo.

#### Vos avantages:

- L'ePetCard numérique est disponible directement sur votre smartphone. Vous n'avez plus besoin de pièce d'identité.
- La gestion des données de votre animal domestique est facilitée grâce à la vue d'ensemble des informations, documents et contacts.
- Les déclarations telles qu'un changement de détenteur ou de détitrice peuvent être faites directement dans l'application.

Animundo offre également de nombreuses autres fonctionnalités pratiques pour votre animal de compagnie.

Voici comment cela fonctionne:

1. Téléchargez l'application gratuite animundo:



ou rendez-vous sur [animundo.ch/fr](http://animundo.ch/fr)

2. Créez un compte et associez-y votre compte Amicus.
3. Vous pouvez consulter votre ePetCard automatiquement dans le profil de l'animal.

Les anciens processus de déclaration sur [www.amicus.ch](http://www.amicus.ch) restent disponibles.

Meilleures salutations,

L'équipe Amicus

## Statistique des habitants au 31.12.2025

Habitants	Genre d'annonce	Sexe		Résultat total
		Féminin	Masculin	
Suisses	Etablissement CH	874	822	1696
	Bourgeois CH	81	88	169
	Indigène CH	30	39	69
	Séjour annuel	3	4	7
	Séjour hebdomadaire	1	1	2
<b>Total Suisses</b>		<b>989</b>	<b>954</b>	<b>1943</b>
Etrangers	Etabli C	86	105	191
	Séjour B	34	27	61
	Courte durée L	0	1	1
	Personne à protéger S	3	1	4
	Non attribué	0	2	2
	Séjour annuel	0	1	1
<b>Total Etrangers</b>		<b>123</b>	<b>137</b>	<b>260</b>
<b>Résultat total</b>		<b>1112</b>	<b>1091</b>	<b>2203</b>

L'administration communale



### Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods  
[www.nods.ch](http://www.nods.ch)

#### Avis de construction

Requérant: Riedo Clima SA, Passage de la Cité-Suchard 2, 2000 Neuchâtel

Auteur du projet: Riedo Clima SA, Passage de la Cité-Suchard 2, 2000 Neuchâtel

Propriétaires fonciers: David Amos et Noelia Séverine Amos, Impasse des Lutins 14, 2518 Nods

Projet: Installation d'une pompe à chaleur à l'extérieur en façade Est

Zone: H1

Dérogations: Art. 441 al. 2 RCC, unité PàC à l'extérieur

Art. 151 al 8.2 RCC, distance limite (minimum 4m pour une PàC)

Dimensions: suivant plans

Protection des eaux: S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périsé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 9.1.2026

Administration communale

#### Assemblée de paroisse

**Lundi 19 janvier 2025 à 19 h 30 à la cure, Route de Diesse 5, Nods**

Ordre du jour:

1. Accueil et salutations
2. Message de la pasteure (Mme Marianne Chappuis)
3. Budget 2026 et quotité d'impôt (présentation et acceptation)
4. Plan financier pour les années 2026 à 2031 (information)

5. Démission de Kathalyne Oppliger, secrétaire et administratrice des finances
6. Nomination d'un-e membre au Conseil de paroisse (en remplacement à Christine Botteron)
7. Processus de fusion (informations)
8. Divers et imprévus

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 22 janvier 2025 au 11 février 2026.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly.

Pour le conseil de paroisse de Nods

Liliane Darioly, Présidente

#### Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 17 janvier de 9 h 15 à 10 h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

#### Gratuité du bibliobus pour les écoliers

Nous vous rappelons que le Conseil communal offre la gratuité du bibliobus à tous les enfants de Nods en âge de scolarité obligatoire.

Bonne lecture!

Conseil communal

#### Indications spécifiques concernant la pose de panneaux photovoltaïques

Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)

1. Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal.
2. Ils communiquent les informations suivantes:
  - a) l'emplacement de l'installation,
  - b) le type de l'installation,
  - c) la taille de l'installation.
3. Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de

construire, le maître d'ouvrage doit annoncer la date de mise en service de son installation à la commune. Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.

#### Utilisation des molochs

Chères habitantes, chers habitants,

Lorsqu'un moloch se retrouve plein ou inutilisable, nous vous prions de vous rendre à un autre moloch et de ne pas laisser les sacs à ordures autour du moloch inemployable. En cas d'inobservation de ces consignes, des frais pour la fouille seront facturés et le Conseil communal se réserve le droit de prononcer une amende qui peut aller jusqu'à CHF 5000.-.

Nous vous remercions pour votre compréhension

Administration communale

#### Recherche d'un/e délégué/e pour la commission scolaire du syndicat de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

Afin de compléter l'équipe de nos représentants, nous sommes à la recherche d'un(e) délégué(e) pour la commission scolaire du syndicat de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

Le domaine scolaire vous intéresse et vous avez un peu de temps à consacrer à la vie publique? Alors faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de Mme Natacha Perrinjaquet 079 198 37 44.

Conseil communal

#### Test des sirènes 2026

Conformément aux instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les sirènes doivent impérativement être testées chaque année dans toutes les communes.

#### Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

## 17 | PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Dimanche 18 janvier

10 h, culte régional à Nods

#### Mercredi 21 janvier

10 h, salle Schwander, groupe de prière  
14 h 30, maison de paroisse, groupe de chant

#### Jeudi 22 janvier

14 h 30, maison de paroisse, carnets de voyage : un après-midi pour vous évader à travers les récits de voyage de Marie-Laure Krafft Golay

#### Dimanche 25 janvier

10 h, célébration œcuménique à l'Abri pour la semaine de l'unité entre chrétiens

La Blanche Eglise est ouverte tous les jours de 9 h à 18 h

#### A votre service

Marianne Chappuis, pasteur, 078 768 01 66  
Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53  
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28  
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58  
Julien Neukomm, 078 632 92 49  
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35  
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Sonntag, 18. Januar

18.30 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik). Mit Beteiligung der KUW 9.

#### Pikettdienst

16. bis 31. Januar: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messes dominicales

Dimanche 18 janvier 2026, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 25 janvier 2026, 10.00, célébration œcuménique, Eglise de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 1<sup>er</sup> février 2026, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 1<sup>er</sup> février 2026, 17.00, Action de grâce avec les bénévoles. Chapelle, Christ-Roi, Bienne

#### Semaine de l'Unité, du 18 au 25 janvier 2026

Une fois par année au moins, les chrétiennes et les chrétiens du monde entier se remémorent la prière de Jésus à ses disciples:

«Que tous soient un [...] afin que le monde croie» (Jean 17,21).

#### 2026 | Un seul corps, un seul Esprit

«Il y a un seul corps et un seul Esprit, de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance» (Éphésiens 4,4)

Cette année, les prières et réflexions pour la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens ont été préparées par les fidèles de l'Église apostolique arménienne, avec leurs frères et sœurs de l'Église catholique et des Églises évangéliques arméniennes. L'unité est une mission divine qui, plus qu'un simple idéal, est au cœur de notre identité chrétienne. Elle représente l'essence de la vocation de l'Église, un appel à refléter l'unité harmonieuse de notre vie en Christ au milieu de notre diversité. Cette unité en Dieu est centrale dans notre mission et est nourrie par l'amour profond de Jésus Christ, qui nous met face à un objectif unique. Comme l'affirme l'apôtre Paul dans sa lettre aux Éphésiens, «il y a un seul corps et un seul Esprit, de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance» (4,4). Ce verset biblique, résume la profondeur théologique de l'unité chrétienne.

### Programme pour Bienne

- lundi 19 janvier 2026, 19.00, prière œcuménique, crypte de Ste-Marie, Bienne  
- mercredi 21 janvier 2026, 19.30, cure Ste-Marie, Bienne: Conférence de Yannick Salomon sur le «Loué sois-tu / Laudato Si». À travers l'encyclique du pape François, cette rencontre fera résonner l'appel à une écologie intégrale qui relie soin de la création et soin de nos liens. Une soirée pour approfondir le thème 2026 de notre Unité pastorale – la fraternité – et redécouvrir comment elle peut transformer notre manière d'habiter la Terre et de nous accueillir les uns les autres.

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÈLES

#### Dimanche 18 janvier

Culte à Diesse, 10 h, thème: Comment vivre au mieux, de ce qui nous est donné?

#### Eveil à la foi

Samedi 24 janvier, église de Diesse, pour les enfants de 3 à 6 ans, chant, bricolage et beaucoup de joie!

#### Célébration œcuménique de l'Unité

Dimanche 25 janvier, 10 h, communauté de l'Abri, la célébration sera radiodiffusée.

#### Service de voiture

Passage à 9 h 35 à l'école de Prèles / 9 h 40 à la Poste de Lamboing et 9 h 45 au centre du village de Diesse

#### Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prèles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Dimanche 18 janvier

culte à Nods, 10h, Cène

#### 25 janvier

célébration œcuménique de l'unité, Église de l'Abri à la Neuveville. Culte radiodiffusé, 10 h

#### Assemblée de paroisse:

Lundi 19 janvier à 19h30 à la maison de paroisse de Nods, 5, Route de Diesse

#### Groupe lecture et prière:

Mardi 20 janvier à 9 h à la maison de paroisse.

#### Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66  
marianne.chappuis@paref2520.ch

#### Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

Mme Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### ÉGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

**Votre cœur bat pour vous.  
Faites-lui du bien.**

**p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.**

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:  
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne  
Tél. 031 388 80 80, CP dons 10-65-0

 Fondation Suisse de Cardiologie

[www.swissheart.ch](http://www.swissheart.ch)

## Adresses utiles

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30  
Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
[www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14 h à 17 h 30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.  
[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end.  
Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch)  
[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.  
Renseignements: 032 315 21 32  
[www.rebbbaumuseum.ch/fr](http://www.rebbbaumuseum.ch/fr) - info@rebbbaumuseum.ch

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

### MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14 h 30-17 h 30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch).

### PLATEAU VIVANT

RENCONTRES «Le temps de vivre»  
Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14 h 30 à 17 h.

### CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 16.01.2026 20 h	Sten & Chardon
Vendredi 30.01.2026 20 h	Maria Mettral
Vendredi 06.02.2026 20 h	Marc Donnet-Monay
Samedi 07.02.2026 20 h	Marc Donnet-Monay
Vendredi 13.02.2026 20 h	Carrousel
Samedi 21.02.2026 20 h	Heid Happy & Friends
Vendredi 27.02.2026 20 h	Bruno Coppens
Vendredi 06.03.2026 20 h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20 h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20 h	En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17 h	En apARTé
Jeudi 23.04.2026 20 h §	Blaise Bersinger
Vendredi 24.04.2026 20 h	Blaise Bersinger